



Communauté  
de communes  
**LACQ** ■  
**ORTHEZ**

# Prix et qualité du service public d'élimination des déchets

## Rapport annuel 2020



# SOMMAIRE

SYNTHESE .....	4
PREAMBULE.....	6
1. LE TERRITOIRE DESSERVI.....	7
2. ORGANISATION DE LA GESTION DES DECHETS .....	10
3. LES ORDURES MENAGERES .....	11
3.1. Description de la collecte .....	11
3.2. Bilan quantitatif.....	11
3.3. Caractérisation des ordures ménagères .....	12
3.4. Le traitement .....	13
3.5. Bilan financier .....	13
4. LES EMBALLAGES MENAGERS ET PAPIERS .....	14
4.1. Les Eco-organismes .....	14
4.2. Description de la collecte .....	16
4.3. Bilan quantitatif.....	16
4.4. Le verre .....	18
4.5. Les plastiques .....	18
4.6. Les refus de tri .....	19
4.7. Le traitement .....	19
4.8. Bilan financier .....	20
5. LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS.....	21
5.1. Description de la collecte .....	21
5.2. Bilan quantitatif.....	21
5.3. Le traitement .....	22
5.4. Bilan financier .....	22
6. LA COLLECTE DES DÉCHETS VERTS.....	23
6.1. Description de la collecte .....	23
6.2. Bilan quantitatif.....	23
6.3. Le traitement .....	24
6.4. Bilan financier .....	24
7. LES DECHETTERIES .....	25
7.1. Description du service .....	25
7.2. Bilan quantitatif.....	27
7.3. Le traitement .....	30
7.4. Bilan financier .....	31
8. LE REEMPLOI .....	33
8.1. Description du réemploi.....	33
8.2. Bilan quantitatif.....	33
9. LES TEXTILES USAGERS.....	34
9.1. Description de la collecte .....	34
9.2. Bilan quantitatif.....	34

9.3.	Le traitement .....	35
9.4.	Bilan financier .....	35
10.	LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL.....	36
10.1.	Description du service .....	36
10.2.	Bilan quantitatif.....	36
10.3.	Bilan financier .....	36
11.	L'USINE D'INCINERATION.....	37
11.1.	Présentation de l'installation .....	37
11.2.	Mode de gestion .....	37
11.3.	Bilan quantitatif.....	37
11.4.	Bilan financier .....	38
12.	LE POLE DE GESTION DES DECHETS D'ORTHEZ ET LE SITE D'ARTIX .....	39
12.1.	Présentation des installations .....	39
12.2.	Gestion du pôle .....	39
12.3.	Bilan quantitatif.....	40
12.4.	Bilan financier du pôle de gestion des déchets d'Orthez .....	41
13.	LES DECHETS NON MENAGERS .....	42
13.1.	Désignation .....	42
13.2.	Bilan quantitatif.....	42
13.3.	Bilan financier .....	43
14.	LA PREVENTION DES DECHETS .....	44
14.1.	L'engagement de la collectivité.....	44
14.2.	La production de DMA .....	44
15.	BILANS .....	46
15.1.	Bilan quantitatif.....	46
15.2.	Bilan des contrats et des conventions.....	47
15.3.	Bilan sur le personnel du service déchets.....	48
15.4.	Bilan financier .....	50
15.5.	Quelques chiffres clés.....	51

# SYNTHESE

## POPULATION

- 53 388 habitants (population municipale INSEE 2020)

## SECTEURS DE COLLECTE

- Est : 22 communes : 22 585 habitants – prestataire Coved
- Centre : 17 communes : 9 748 habitants – prestataire Atout Vert
- Ouest : 22 communes : 21 055 habitants – régie CCLO

## LES ORDURES MENAGERES

- Mode de collecte : en porte à porte sauf hyper centre Orthez en bacs enterrés
- Fréquence de collecte : 1 fois par semaine sauf hyper centre Orthez et Mourenx : 2 fois /semaine
- Tonnage collecté : 10 330 tonnes soit **193 kg/hab/an**
- Coût : **53 €/hab** dont 25 €/hab pour l'incinération

## LES EMBALLAGES MENAGERS

- Mode de collecte : en porte à porte sauf hyper centre Orthez en bacs enterrés
- Fréquence de collecte : tous les 15 jours sauf hyper centre Orthez et Mourenx 1 fois/semaine
- Tonnage valorisé : 2 384 tonnes soit **45 kg/hab/an**
- Coût : **14 €/hab**

### **Le verre :**

- Mode de collecte : en apport volontaire
- Tonnage valorisé : 1 859 tonnes soit **35 kg/hab/an**
- Coût : **0,58 €/hab**
- Parc : 235 colonnes

## LES ENCOMBRANTS

- Collecte sur appel le 3<sup>ème</sup> mercredi du mois (2 appels maximum/an/foyer)
- Tonnage collecté : 49 tonnes soit **1 kg/hab/an**
- Coût : **0,79 €/hab**
- 495 foyers utilisateurs du service en 2020

## LES DECHETS VERTS

- Collecte sur appel le 1<sup>er</sup> mercredi du mois (12 appels maximum/an/foyer)
- Tonnage collecté : 69 tonnes soit **1 kg/hab/an**
- Coût : **0,67 €/hab**
- 369 foyers utilisateurs en 2020

## LES DECHETTERIES

- 7 déchetteries gérées en régie
- Fréquentation : 109 659 entrées
- Tonnage collecté : 13 146 tonnes soit **247kg/hab/an**
- Coût : **20 €/hab**

## LE REEMPLOI

- 1 recyclerie
- Tonnage collecté : 18 tonnes soit **0,33 kg/hab/an**

## LES TEXTILES

- Collecte : en apport volontaire
- Tonnage collecté : 232 tonnes soit **4 kg/hab/an**
- Parc : 74 bornes collectées par le Relais 64 et ECOVAL

## LES BIODECHETS

- Collecte : Mise à disposition gratuite de composteurs
- Tonnage détourné estimé à 1 013 tonnes
- Coût acquisition : 42 €/composteur
- **6 606** composteurs distribués soit **35%** des foyers équitables (329 composteurs en 2020)

## USINE D'INCINERATION DES ORDURES MENAGERES

- Gérée par un prestataire SEMAVAL
- Tonnage incinéré : **10 884** tonnes
- Tonnage vapeur vendue : 19 723 tonnes soit une recette de 390 515,40€ TTC
- Coût : **25** €/hab

## POLE DE GESTION DES DECHETS D'ORTHEZ

- Géré en régie
- Installation de stockage des déchets non dangereux : 3 046 tonnes enfouies
- Installation de stockage des déchets inertes : 2 088 tonnes enfouies
- Plate-forme de broyage des déchets verts : 2 663 tonnes
- Coût : **6** €/hab

## LA PREVENTION DES DECHETS

- Adoption du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (**PLPDMA**) pour 2019-2024.
- En 2020 : réalisation de **13 actions** de préventions sur le territoire, environ **806 personnes** directement sensibilisées.

## LE PERSONNEL

- **43** agents

# PREAMBULE

La loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (dite loi Barnier) met l'accent sur la transparence et l'information des usagers.

Dans cet objectif, elle précise que le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) ayant en charge la collecte et/ou le traitement des ordures ménagères doit présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Ce rapport a pour but de présenter les conditions techniques, organisationnelles et économiques dans lesquelles la communauté de communes de Lacq-Orthez exécute le service public d'élimination des déchets dans le cadre de sa compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.

# 1. LE TERRITOIRE DESSERVI

La communauté de communes de Lacq-Orthez est issue d'une première fusion des communautés de communes d'Arthez-de-Béarn, de Lacq, Lagor et Monein depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011 puis d'une seconde fusion avec la communauté de communes du canton d'Orthez le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2015, la communauté de communes de Lacq-Orthez a récupéré la gestion des déchets produits par la commune de Bellocq.

Suite à ces fusions, des disparités de gestion des déchets existaient sur le territoire. Ainsi, au 1<sup>er</sup> avril 2015, une première phase d'harmonisation du service a eu lieu afin d'assurer un même service de collecte des déchets à l'ensemble des habitants. Une seconde phase d'harmonisation en 2017 s'est portée sur les conditions d'accueil en déchetteries des particuliers et en 2018 sur celles des professionnels.

<b>Années</b>	<b>Populations prise en compte</b>	<b>Sources</b>
2017	53 155 habitants	Population municipale INSEE 2010
2018	53 363 habitants	Population municipale INSEE 2018
2019	53 306 Habitants	Population municipale INSEE 2019
2020	53 388 habitants	Population municipale INSEE 2020

## **Population par commune**

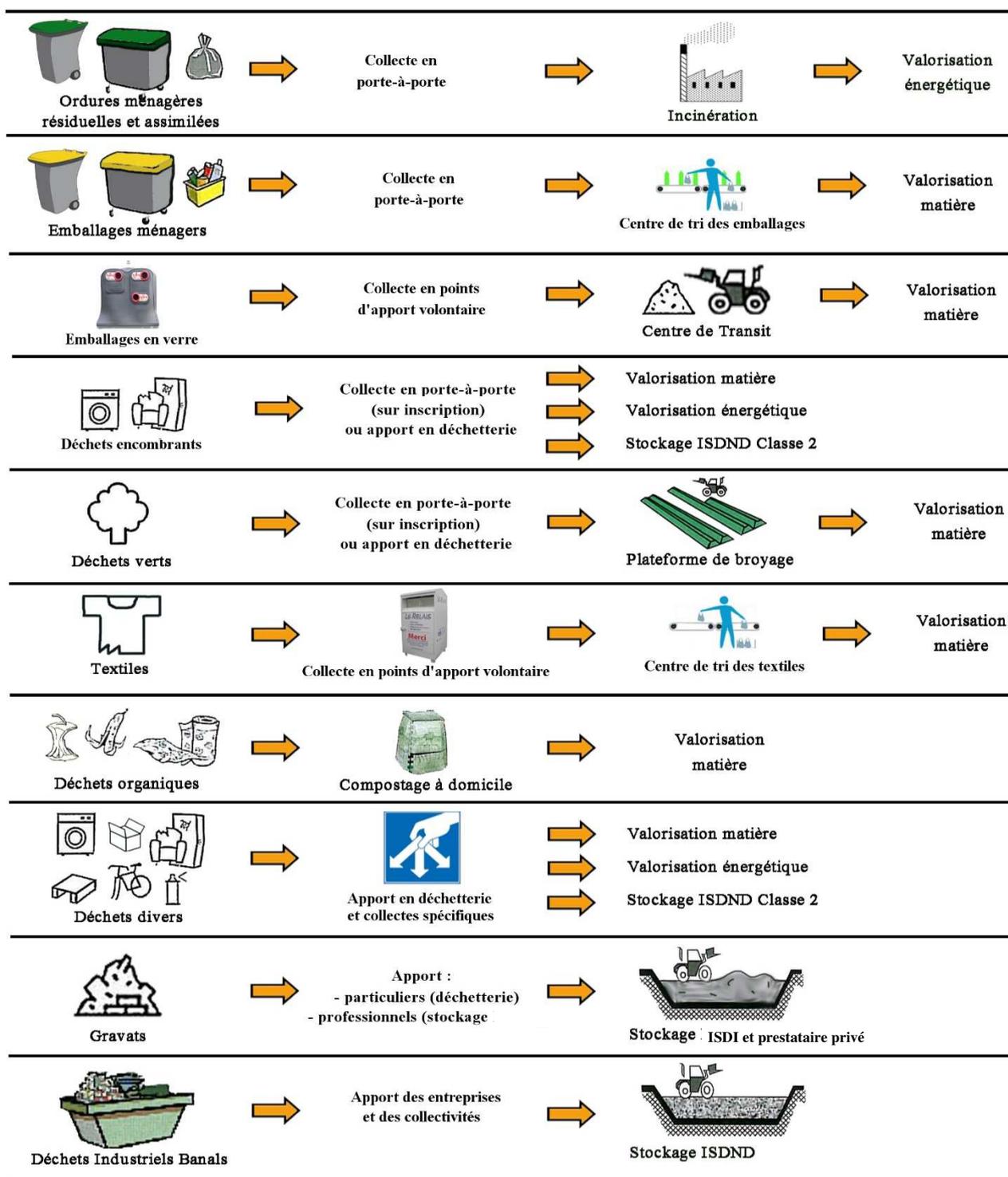
ABIDOS	232
ABOS	539
ARGAGNON	703
ARNOS	103
ARTHEZ-DE-BEARN	1875
ARTIX	3411
BAIGTS-DE-BEARN	881
BALANSUN	287
BELLOCQ	890
BESINGRAND	132
BIRON	669
BONNUT	767
BOUMOURT	154
CARDESSE	293
CASTEIDE-CAMI	235
CASTEIDE-CANDAU	276
CASTETIS	617
CASTETNER	134
CASTILLON D'ARTHEZ	307
CESCAU	597
CUQUERON	191
DOAZON	190
HAGETAUBIN	584
LAA-MONDRANS	426
LABASTIDE-CEZERACQ	559
LABASTIDE-MONREJEAU	591
LABEYRIE	123
LACADEE	159
LACOMMANDE	215
LACQ	735
LAGOR	1191

LAHOURCADE	696
LANNEPLAA	305
LOUBIENG	512
LUCQ-DE-BEARN	941
MASLACQ	907
MESPLEDE	366
MONEIN	4455
MONT-ARANCE-GOUZE-LENDRESSE	1116
MOURENX	6487
NOGUERES	139
ORTHEZ	10627
OS-MARSILLON	531
OZENX-MONTESTRUCQ	382
PARBAYSE	313
PARDIES	844
PUYOO	1136
RAMOUS	506
SAINT-BOES	358
SAINT-GIRONS	161
SAINT-MEDARD	215
SALLES-MONGISCARD	316
SALLESPISSSE	586
SARPOURENX	336
SAULT-DE-NAVAILLES	877
SAUVELADE	274
SERRES-SAINTE-MARIE	557
TARSACQ	510
URDES	305
VIELLENAVE-D'ARTHEZ	195
VIELLESEGURE	369

## Carte des secteurs de collecte



## 2. ORGANISATION DE LA GESTION DES DECHETS



ISDND : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux  
 ISDI : Installation de Stockage de Déchets Inertes

## 3. LES ORDURES MENAGERES

### 3.1. Description de la collecte

Les communes bénéficient de la collecte des ordures ménagères (OM) selon la répartition suivante :

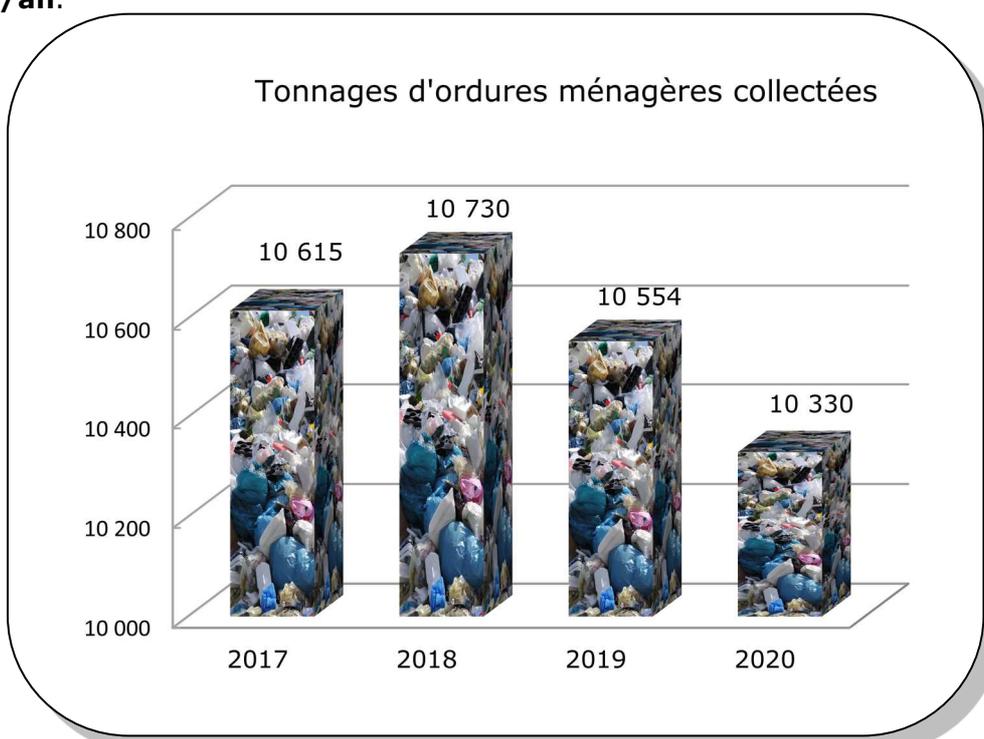
Secteurs		Nombre d'habitants	Fréquence / semaine	Equipement	Modes de gestion
Secteur Est	Secteur Est hors immeubles de Mourenx	18 336	1	Bacs individuels	PRESTATAIRE COVED
	Immeubles de Mourenx	4 249	2	Bacs collectifs	
Secteur Centre		9 748	1	Bacs individuels	PRESTATAIRE ATOUT VERT
Secteur Ouest	Secteur Ouest hors Hyper-centre d'Orthez	19 262	1	Bacs individuels	REGIE
	Hyper-centre d'Orthez	1 793	2	Sacs et conteneurs enterrés	

La communauté de communes a mis en place des points de collecte enterrés (type ascenseurs à bacs) sur la commune d'Orthez. Depuis 2017, 3 points ont été installés dans le cadre du réaménagement du centre-ville d'Orthez.

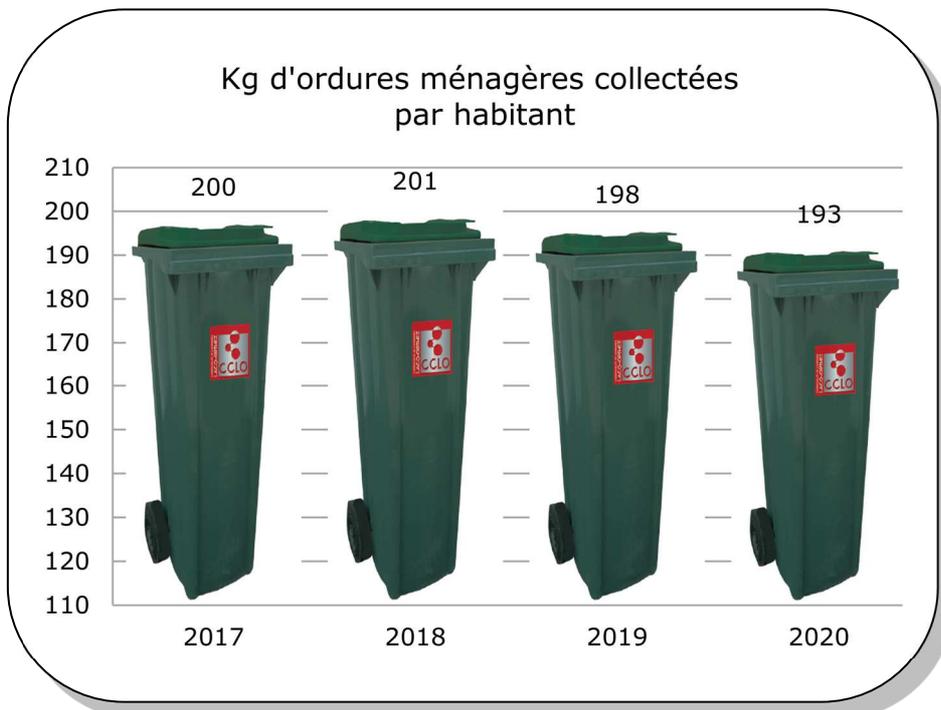
Durant le confinement lié à la crise sanitaire de la COVID-19, certaines collectes du secteur Ouest ont été assurées tous les 15 jours. Ce qui a permis d'assurer une continuité du service aux usagers.

### 3.2. Bilan quantitatif

La production d'ordures ménagères pour l'année 2020 pour l'ensemble de la communauté de communes de Lacq-Orthez est de **10 330 tonnes** ce qui représente une moyenne de **193 kg/hab/an**.



Ce service de collecte des ordures ménagères est proposé aux foyers du territoire mais aussi aux entreprises dont la quantité et la qualité des déchets sont assimilables à celles des ménages. Les entreprises sont intégrées dans les circuits de collecte. Ce tonnage ne reflète donc pas uniquement la quantité d'ordures ménagères produite par les habitants.



La moyenne Régionale est de 237 Kg/hab en 2019

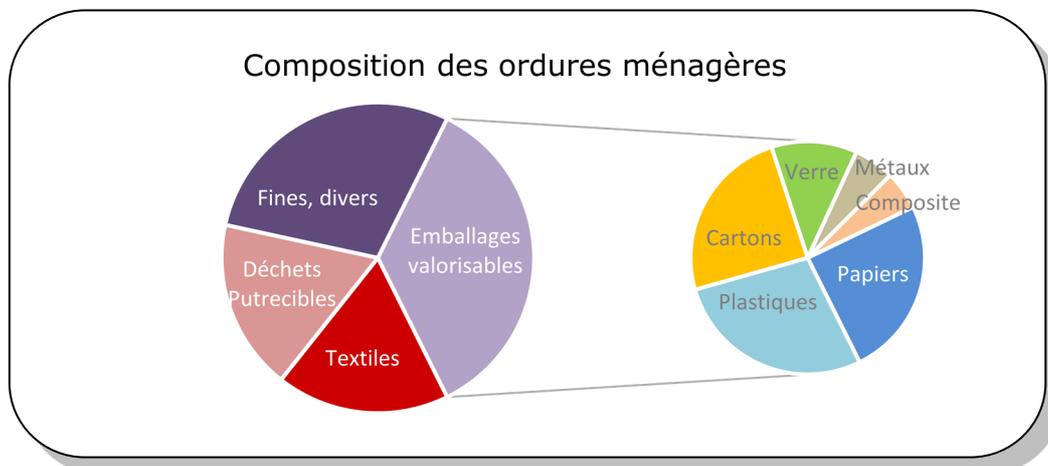
La moyenne départementale est de 246 Kg/hab en 2019. (Données AREC)

La diminution de fréquence de collecte, la fermeture des commerces et restaurants durant le confinement n'a pas engendré de baisse significative des quantités de déchets collectés.

### 3.3. Caractérisation des ordures ménagères

En 2018, dans le cadre de l'élaboration d'un Plan Local de Prévention des déchets, la communauté de communes a réalisé des caractérisations des ordures ménagères.

5 secteurs ont été étudiés en fonction de la typologie de l'habitat. En moyenne, il reste 35% d'emballages recyclables dans les ordures ménagères.



### 3.4. Le traitement

Les ordures ménagères sont principalement acheminées vers l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM) de Mourenx. En 2020, 9 690 tonnes y ont été incinérées. Pour des raisons techniques principalement liées à l'exploitation de l'incinérateur, 321 tonnes d'ordures ménagères ont été traitées en enfouissement sur l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) d'Orthez et 319 tonnes ont été incinérées à l'UIOM de Lescar.

### 3.5. Bilan financier

Détails	Prestataire	Dépenses TTC	Coût par habitant
Collecte secteur Est	COVED	558 327,50	24,72
Collecte secteur Centre	ATOOUT VERT	317 362,45	32,56
Collecte secteur Ouest	REGIE	601 007,35	30,75
Transfert d'OM d'Orthez à l'UIOM	REGIE	46 442,89	
Traitement des OM	SEMARIV+CCLO	1 279 144,22	23,98
<b>TOTAL</b>		<b>2 803 372,65</b>	<b>52,51</b>

1 004 bacs à déchets ont été achetés en 2020 pour un montant total de 56 016€ TTC.

## Synthèse

Le tonnage : 193 Kg/hab (- 2% par rapport à 2019)

Le coût : 271 € TTC /tonne (251 € en 2019)

52 € TTC / hab (50 € en 2019)

## 4. LES EMBALLAGES MENAGERS ET PAPIERS

### 4.1. Les Eco-organismes

Depuis 2018 l'éco-organisme Citeo, gère les emballages ménagers et les papiers. Un contrat est conclu pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 (durée d'agrément par le ministère).

#### Les emballages

Sont considérés comme emballages ménagers les briques alimentaires, tous les emballages en plastique, les boîtes en acier et aluminium, les emballages cartonnés, les bouteilles et pots en verre.

Ce contrat permet d'avoir un soutien administratif, technique et financier pour le suivi de la collecte, le tri et le recyclage des emballages. Il repose sur des soutiens incitatifs à la performance (quantités de matériaux recyclés). Les objectifs de ce barème sont basés sur ceux fixés par le Grenelle de l'Environnement (juillet 2009) et la Loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte (août 2015).

Pour chaque matériau, la collectivité a fait le choix d'un mode de reprise qui assure :

- une garantie de reprise et de recyclage des matériaux collectés.
- des prix de reprise minima :
  - uniques (offre nationale) dans le cas de l'option filière.
  - négociés directement avec les repreneurs dans le cas de l'option fédération.
- un suivi des apports aux repreneurs selon les prescriptions techniques minimales « relatives » à chaque catégorie de matériaux.

La communauté de communes participe, avec l'ensemble des collectivités adhérentes au centre de tri de Sévignacq, à la seconde phase de l'expérimentation pour l'extension des consignes de tri des plastiques et des petits aluminiums.

Ainsi, depuis le mois de novembre 2015, les consignes de tri aux habitants ont évolué vers une extension à tous les emballages.

Options de reprise par matériau :

Options choisies	Matériaux	Filières de valorisation	Prix moyen de reprise en €/tonne 2019	Prix moyen de reprise en €/tonne 2020
<b>Option fédération</b> Jusqu'au 31/12/2021	Aluminium	CYCLAMEN	238,61	146,77
	Briques alimentaires	PAPREC	10,00	10,00
	Cartonnettes	PAPREC	48,68	31,60
	Cartons issus des déchetteries et des professionnels	PAPREC	37,18	11,50
<b>Option filière</b> jusqu'au 31/12/2022	Acier	ARCELOR	100,27	111,94
	Acier issu des mâchefers	ARCELOR	0,66	31,09
	Plastiques	VALORPLAST	213,02	99,05
	Verre	OI-MANUFACTURING	24,38	18,47

## Détail des soutiens financiers pour la collectivité :

Soutiens	Objectifs	Soutiens 2017 en €	Soutiens 2018 en €	Soutiens 2019 en €	Soutiens 2020 en €*
Soutien au service de la collecte sélective	Valoriser les résultats de recyclage des matériaux de la collecte sélective	351 098,85	336 287,91	393 540,17	383 113,69
Soutien à l'action de sensibilisation auprès du citoyen	Développer la sensibilisation du citoyen	42 441,38	24 004,45	23 995,90	24 008,20
Soutien à la connaissance des coûts (Développement Durable Barème E)	Inciter à la connaissance des coûts pour mesurer l'efficacité du dispositif de collecte et optimiser les moyens mis en place	6 430,56	6 725,76	7 870,80	7 662,27
Soutien à la performance de recyclage	Inciter à l'amélioration des performances, accélérer le progrès	187 885,88	168 143,96	196 770,09	191 556,84
Soutien aux autres valorisations hors collecte sélective	Soutenir les autres tonnes contribuant à l'atteinte des 75% et les autres valorisations issues d'autres dispositifs : valorisation matière (métaux) et énergétique lors de l'incinération des ordures ménagères, refus de tri...	55 974,05	54 875,68	51 686,68	44 979,73
Soutien aux plastiques expérimentaux	Soutenir les tonnes de plastique recyclées issues des consignes de tri élargies	53 716,00	N'existe plus	N'existe plus	N'existe plus
<b>Total</b>		<b>697 546,42</b>	<b>590 037,76</b>	<b>673 863,64</b>	<b>651 320,73</b>
Soutien à la transition	Correspond à la différence de soutiens perçus entre 2016 et 2019. Soumis à un contrat d'objectifs	-	<b>156 198,50</b>	<b>72 372,28</b>	<b>94 915,51</b>

\*Les soutiens sont versés sous forme d'acomptes trimestriels. Le solde est versé à la collectivité suite à l'édition d'un liquidatif perçu en septembre N+1.

## Les journaux, revues et magazines

La reprise de ces matériaux est négociée par le centre de tri VALORBEARN lors de chaque expédition. Le prix moyen de reprise est de 35,36 € (57,95 € en 2019).

Les soutiens sont versés en fonction des tonnages valorisés et sont répartis en 2 types de soutiens (recyclage et performance).

Montant des soutiens perçus :

- pour 2017 : 79 308,54 €
- pour 2018 : 85 994,12 €
- pour 2019 : 75 034,48 €
- pour 2020 : 60 391,26 € (estimatif hors majoration à la performance)

## 4.2. Description de la collecte

Les collectes et le traitement sont organisés de la manière suivante :

- les emballages en verre sont collectés en apport volontaire dans les 235 colonnes spécifiques réparties sur le territoire puis transportés vers les verreries. La dotation est d'une colonne pour 236 habitants.
- l'ensemble des autres emballages ménagers (hors verre) est collecté en porte-à-porte en mélange selon les modalités détaillées ci-dessous. Ces emballages sont ensuite transportés au centre de tri de Sévignacq pour être triés puis mis en balles avant expédition vers les filières de valorisation.
- Dans le cadre de réaménagements de ville, la communauté de communes met en place des points de collecte enterrés. Pour les emballages ménagers, trois points ont été mis en place à Orthez. Pour le verre, quatre colonnes enterrées ont été mises en place (2 à Orthez et 2 à Mourenx) et sont collectées par le même prestataire (SLR).

Secteurs		Nb. d'hab.	Fréquence / semaine	Equipement	Modes de gestion
Secteur Est	Secteur Est hors immeubles de Mourenx	18 336	0,5	Bacs individuels	PRESTATAIRE COVED
	Immeubles de Mourenx	4 249	1	Bacs collectifs	
Secteur Centre		9 640	0,5	Bacs individuels	PRESTATAIRE ATOUT VERT
Secteur Ouest	Secteur Ouest hors hyper-centre d'Orthez	19 262	0,5	Bacs individuels	REGIE
	Hyper-centre d'Orthez	1 793	1	Caissettes+ conteneurs enterrés	

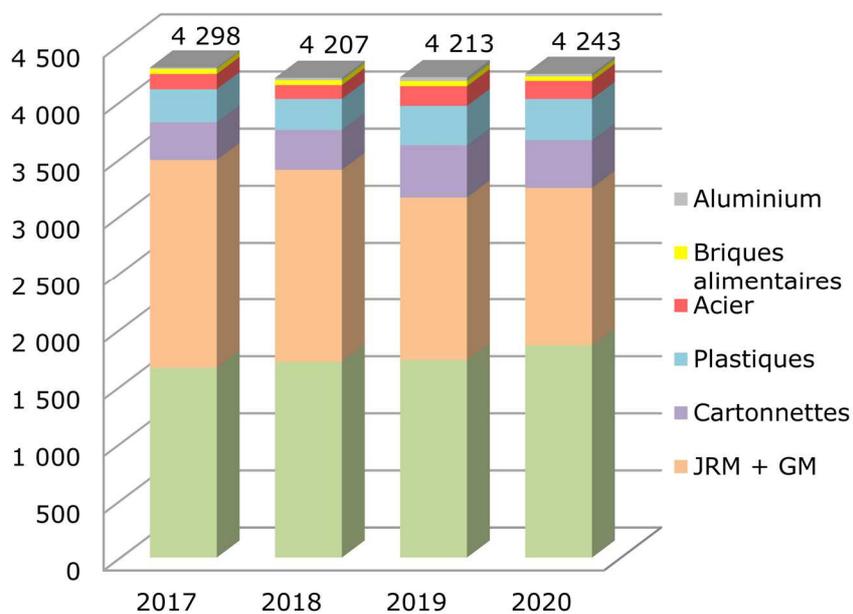
Le tri est assuré par le syndicat mixte de traitement des déchets VALORBEARN ; une convention de coopération d'une durée de 3 ans fixe le prix de traitement à 162€ HT/tonne entrante d'emballages. Les refus de tri sont incinérés à l'UIOM de Mourenx depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, condition obligatoire dans le cadre de l'extension des consignes de tri.

## 4.3. Bilan quantitatif

En 2020, **4 243 tonnes** d'emballages ont été valorisées, ce qui représente **79,47 kg/hab/an** soit une augmentation de **0,54%** par rapport à 2019.

Matériaux	2017	2018	2019	2020
Aluminium	11,70	20,21	33,89	22,53
Briques alimentaires	44,45	43,38	45,06	39,05
Acier	133,58	120,89	172,56	158,18
Plastiques	288,61	271,35	344,72	360,87
Cartonnettes	330,34	348,35	456,55	417,52
Journaux revues magazines	1 825,63	1 689,18	1 432,51	1 385,52
Verre	1 663,54	1 713,98	1 728,12	1 859,16
<b>TOTAL emballages valorisés</b>	<b>4 297,84</b>	<b>4 207,34</b>	<b>4 213,41</b>	<b>4 242,82</b>
Refus de tri	431,20	511,38	518,58	601,58

### Tonnages d'emballages valorisés



Ce service de collecte des emballages ménagers est proposé aux foyers du territoire mais aussi aux entreprises dont la quantité et la qualité des déchets sont assimilables à celles des ménages. Les entreprises sont intégrées dans les circuits de collecte. Ce tonnage ne reflète donc pas uniquement la quantité d'emballages ménagers produits par les habitants.

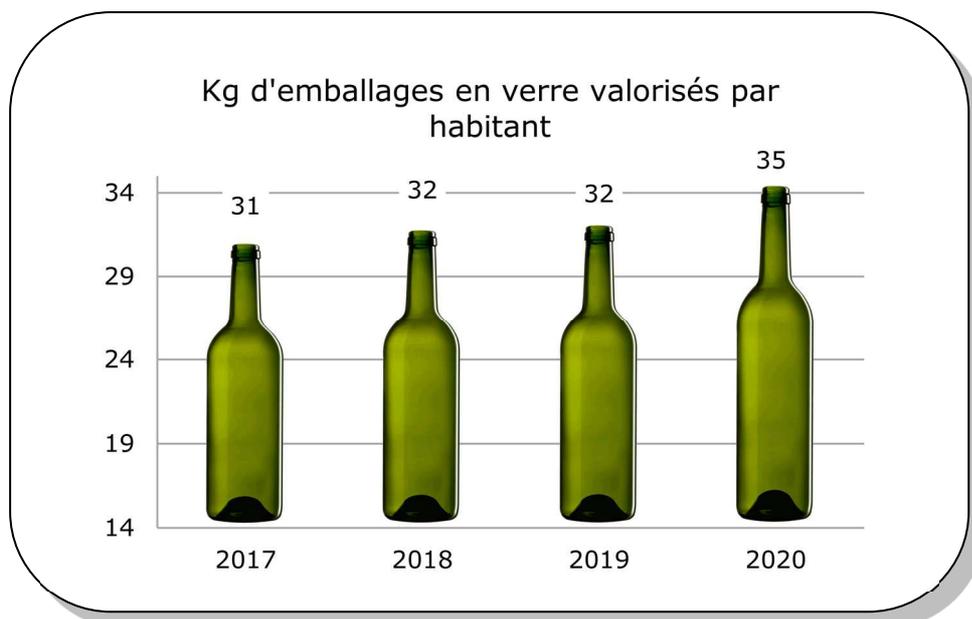
### Kg d'emballages ménagers et JRM (hors verre) valorisés par habitant



La moyenne régionale est de 57 Kg/hab en 2019.

## 4.4. Le verre

Depuis mars 2015, les emballages en verre sont collectés en point d'apports volontaires sur tout le territoire.



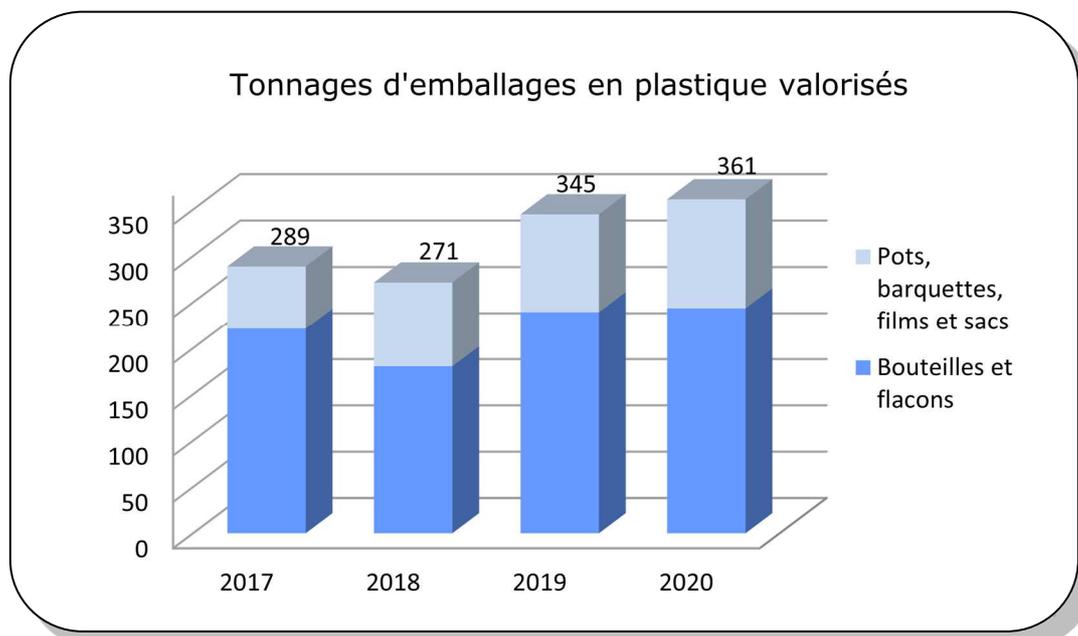
La moyenne régionale est de 39Kg/hab en 2019.

La collecte du verre est effectuée par un prestataire qui vide les colonnes grâce à un camion grue.

Les abords des colonnes sont nettoyés par un agent du service déchets aidé par le service propreté ainsi que par les agents communaux de certaines communes.

## 4.5. Les plastiques

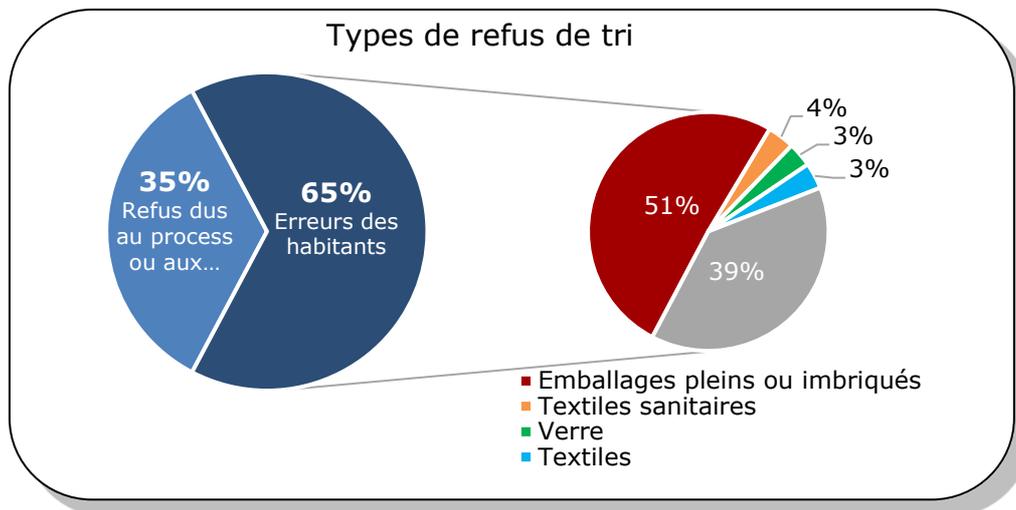
Des actions de sensibilisation orientées sur le recyclage des plastiques ont été réalisées en 2020. Selon les caractérisations réalisées sur les ordures ménagères on constate que 10% sont des plastiques valorisables.



## 4.6. Les refus de tri

En 2020, **601,58 tonnes de refus** ont été produites sur 3 045,86 tonnes d’emballages livrés au centre de tri de Sévignacq (hors verre directement apporté au repreneur), soit 19,75% de refus de tri. Ces refus sont :

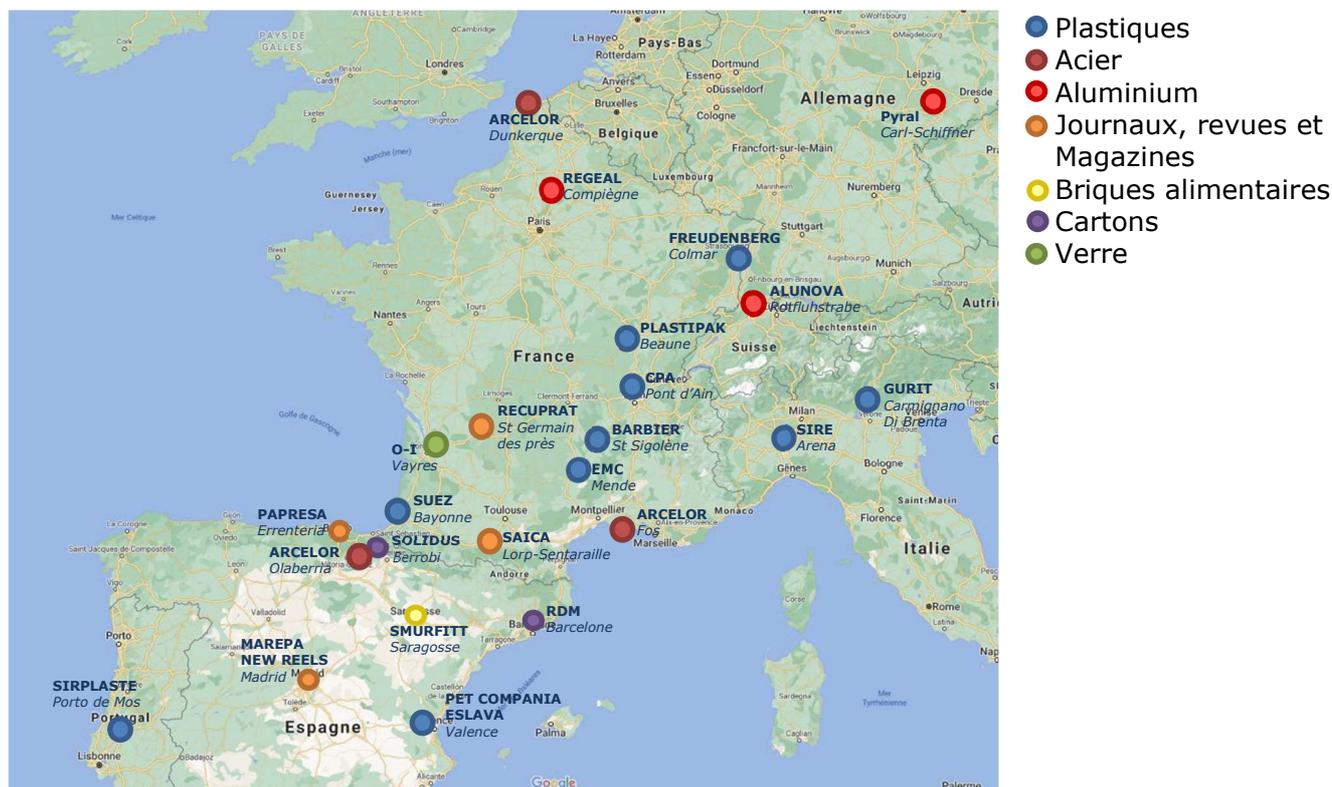
- des erreurs de tri des usagers,
- des nouveaux refus liés à la crise sanitaire (masques, gants...)
- des emballages non valorisés du fait du process du centre de tri (fines) et des emballages non valorisables (pas de filière pérenne). Ces derniers sont néanmoins appelés à être déposés dans le bac jaune par souci de simplification des consignes de tri. Cela permet également d’estimer les quantités produites afin de créer de nouvelles filières de valorisation.



## 4.7. Le traitement

Toutes les filières de traitement des emballages sont conformes aux prescriptions CITEO.

Carte de localisation des établissements de traitement des emballages.



## 4.8. Bilan financier

### Dépenses

Prestations	Prestataires	Dépenses en € TTC	Coût par habitant
Collecte secteur Est	COVED	408 970,40	18,11
Collecte secteur Centre	ATOUT VERT	194 031,92	19,90
Collecte secteur Ouest	REGIE / PAPREC	359 669,00	17,08
Tri des emballages	VALORBEARN	543 403,65	10,18
Collecte du verre	SLR	84 582,63	1,58
Traitement des refus de tri	PAPREC-SEMARIV	83 855,04	1,57
<b>TOTAL</b>		<b>1 674 512,63</b>	<b>31,36</b>

1 080 bacs à déchets ont été achetés en 2020 pour un montant total de 50 035€ TTC.

### Recettes

Matériaux	Filières de valorisation	Recettes en € TTC
Aluminium	CYCLAMEN	3 307,55
Briques alimentaires	PAPREC	390,45
Acier	PAPREC	17 704,59
Plastiques	VALORPLAST	35 744,94
Cartonnettes	PAPREC	13 193,02
Journaux revues magazines	PAPREC-MAREPA-RECUPRAT-SAICA	28 667,20
Verre	OI MANUFACTURING	34 330,80
Soutiens estimés	CITEO EMBALLAGES (hors soutiens incinération des OM)	709 594,95
Soutiens estimés	CITEO PAPIERS	60 391,26
Soutiens estimés	NESPRESSO	1 904,70
<b>TOTAL</b>		<b>905 229,46</b>

Baisse de 15% des recettes par rapport à 2019 suite à la chute des cours mondiaux des matériaux.

## Synthèse

Le tonnage : 79 Kg/hab (évolution stable)  
Le coût : 159 € TTC/tonne (139 € en 2019)  
14 € TTC/hab (12 € en 2019)

## 5. LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

### 5.1. Description de la collecte

La collecte des encombrants en porte-à-porte est réalisée 1 fois par mois (le 3<sup>ème</sup> mercredi du mois) sur inscription. Elle s'organise de la façon suivante :

Secteurs	Nombre d'habitants	Nombre de rendez vous	Nombre de foyers demandeurs	Modes de gestion
Secteur Est	22 585	321	246	PRESTATAIRE COVED
Secteur Centre	9 748	69	62	PRESTATAIRE ATOUT VERT
Secteur Ouest	21 055	192	187	REGIE
Total	53 388	582	495	-

Chaque foyer peut bénéficier de ce service 2 fois par an, dans la limite de 2m<sup>3</sup> par collecte. Ce service est utilisé par 2% des foyers du territoire.

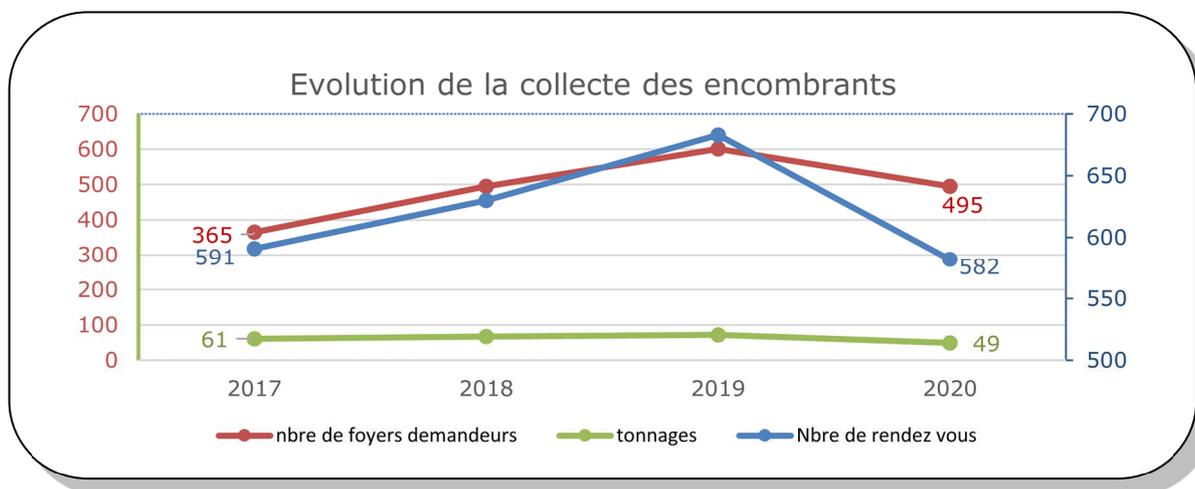
L'ensemble des logements collectifs du territoire bénéficient au même titre que l'habitat pavillonnaire de la collecte des encombrants, Le gestionnaire de résidences recense les encombrants à enlever et transmet la liste au service déchets. Le volume maximal collecté par immeuble est de 6m<sup>3</sup>.

Durant le confinement lié à la crise sanitaire de la COVID-19, les collectes des mois de mars à mai ont été annulées.

### 5.2. Bilan quantitatif

La quantité d'encombrants collectés en 2020 est de **49 tonnes**, dont 29,14 tonnes collectées par COVED, 6,88 tonnes collectées par ATOUT VERT et 13,14 tonnes en régie soit **0,92 kg/hab/an**.

Années	Tonnages collectés
2017	61,01
2018	67,14
2019	72,00
2020	49,16



### 5.3. Le traitement

Les encombrants collectés sont triés en déchetteries et suivent les filières de traitement des déchetteries.

### 5.4. Bilan financier

<b>Prestations</b>	<b>Prestataires Eco-organismes</b>	<b>Dépenses en € TTC</b>
Collecte secteur Est	COVED	25 791,61
Collecte secteur Centre	ATOUT VERT	13 285,40
Collecte secteur Ouest	REGIE	3 175,21
<b>TOTAL</b>		<b>42 252,22</b>

Les coûts relatifs au traitement des encombrants sont inclus dans les déchetteries.

## Synthèse

Le tonnage : 0,92Kg/hab (-32% par rapport à 2019)

Le coût : 860 € TTC / tonne (603 € TTC en 2019)

0,79 € TTC/ hab (0,81 € TTC en 2019)

73 € TTC / rendez-vous (64 € en 2019)

## 6. LA COLLECTE DES DÉCHETS VERTS

### 6.1. Description de la collecte

La collecte des déchets verts en porte-à-porte est réalisée 1 fois par mois (le 1<sup>er</sup> mercredi du mois) sur inscription. Elle s'organise de la façon suivante :

Secteurs	Nombre d'habitants	Nombre de rendez vous	Nombre de foyers demandeurs	Modes de gestion
Secteur Est	22 585	552	183	PRESTATAIRE COVED
Secteur Centre	9 748	187	43	PRESTATAIRE ATOUT VERT
Secteur Ouest	21 055	571	143	REGIE
Total	53 388	1 310	369	-

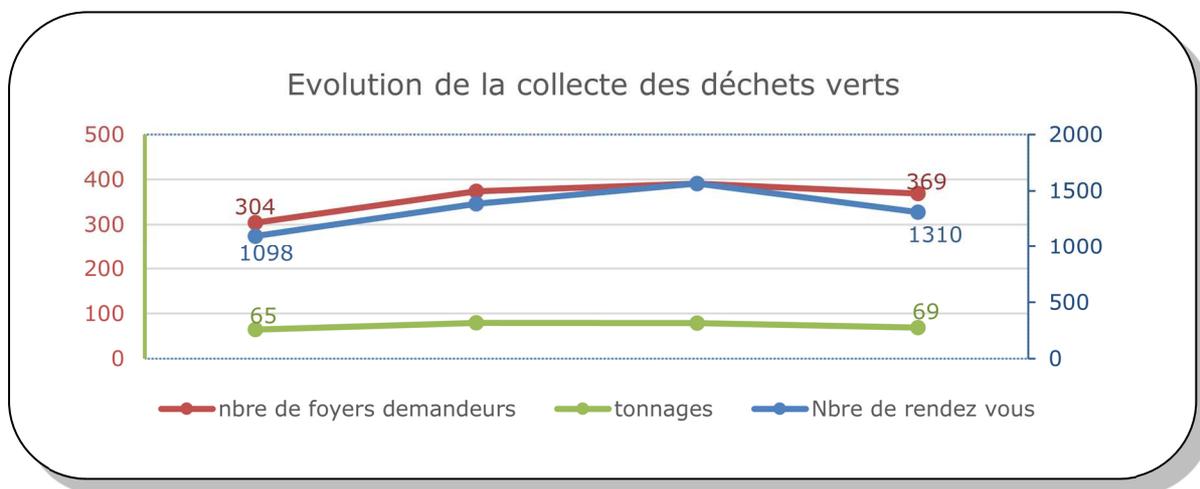
Pour bénéficier de cette collecte, les déchets verts doivent être correctement présentés (en fagots pour les branchages, dans un contenant rigide ou sac le cas échéant, pour les feuilles et tontes) et dans la limite de 2m<sup>3</sup>. Ce service est utilisé par 1,5% des foyers du territoire.

Durant le confinement lié à la crise sanitaire de la COVID-19, les collectes des mois d'avril et mai ont été annulées.

### 6.2. Bilan quantitatif

La quantité totale de déchets verts collectés en porte à porte en 2020 est de **69,04 tonnes** dont 36,38 tonnes collectées par COVED, 11,58 tonnes collectées par ATOUT VERT et 21,08 tonnes en régie soit **1,29 kg/hab/an**.

Années	Tonnages collectés
2017	64,54
2018	79,34
2019	78,83
2020	69,04



### 6.3. Le traitement

Les déchets verts collectés par les prestataires sont acheminés sur la plateforme de MONT COMPOST à Mont pour être compostés. Les déchets collectés en régie sont traités sur la plateforme de broyage d'Orthez. Ces déchets sont ensuite co-compostés à la ferme sur le territoire de la CCLO.

### 6.4. Bilan financier

Prestations	Prestataires	Dépenses en € TTC
Collecte secteur Est	COVED	20 352,16
Collecte secteur Centre	ATOUT VERT	8 858,26
Collecte secteur Ouest	REGIE	5 004,63
Traitement secteur Est	MONT COMPOST	994,07
Traitement secteur Centre	MONT COMPOST	343,42
Traitement secteur Ouest	LOREKI	304,01
<b>TOTAL</b>		<b>35 856,55</b>

## Synthèse

Le tonnage : 1,30 Kg/hab ( -12,7% par rapport à 2019)

Le coût : 519 € TTC / tonne (453 € en 2019)

0,67 € TTC / hab (0,67€ en 2019)

27 € TTC / rendez-vous (23 € en 2019)

# 7. LES DECHETTERIES

## 7.1. Description du service

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la communauté de communes de Lacq-Orthez gère 7 déchetteries. La gestion du haut et du bas de quai est assurée en régie (excepté pour la collecte et le traitement des bois, ferrailles, meubles et pneus).

Dès le 1<sup>er</sup> avril 2016, une première phase d'harmonisation et d'optimisation de la gestion des déchetteries avait porté sur les horaires d'ouvertures, l'organisation du temps de travail des agents et la reprise en régie du bas de quai de toutes les déchetteries.

En 2017, une étude a été menée en interne sur les conditions d'accueil des professionnels en déchetterie. Après analyse de divers scénarii, les élus ont décidé de mettre en place un système de contrôle d'accès réservant l'utilisation des déchetteries aux seuls particuliers du territoire.

Ainsi, au 1<sup>er</sup> janvier 2018 chaque déchetterie a été équipée en entrée et en sortie de barrières. La borne lectrice de cartes localisée en entrée de sites est reliée au logiciel de gestion de bacs.

Chaque foyer peut accéder à l'ensemble des déchetteries (hors Lucq de Béarn) grâce à une carte donnant droit à 24 passages annuels.

Les professionnels sont orientés vers des structures privées existantes sur le territoire ou vers le pôle de gestion des déchets d'Orthez.

Par convention avec la communauté de communes Béarn des Gaves, les administrés de Lahontan et Bérenx peuvent bénéficier d'une carte d'accès aux mêmes conditions que les administrés du territoire. En 2020, 173 cartes ont été attribuées dont 49% n'ont pas été utilisées. Cette convention prévoit une facturation de 100 € par carte utilisée.

En 2020, des travaux de réfection de la déchetterie de Monein ont été réalisés. Ainsi les chaussées ont été rénovées. Un local pour les gardiens et pour le stockage de déchets a été aménagé et des dispositifs de sécurisation des quais de déchargement ont été mis en place. Le montant total des travaux s'est élevé à 260 000 € TTC.

Durant le confinement lié à la crise sanitaire de la COVID-19, les déchetteries ont été fermées. A la réouverture, le 11 mai 2020, afin de faire face au flux d'usagers durant les trois semaines du mois de mai, les horaires des déchetteries ont été aménagées sur Arthez, Maslacq et Ramous (+40h d'ouverture par déchetterie), du personnel supplémentaire a été embauché (+ 660 heures). Des agents de sécurité de la société BPSI ont géré l'entrée des déchetteries d'Orthez et Pardies sur le domaine public.

Durant les trois semaines du mois de mai la fréquentation horaire a été de 25 usagers/heure sur Orthez, Monein et Pardies et 8 usagers/heure sur Arthez de Béarn, Maslacq et Ramous.

### Les bennes

La communauté de communes possède un parc de 31 bennes de 15 à 30 m<sup>3</sup>. Les bennes dédiées au bois, à la ferraille, aux meubles et aux pneus sont mises à disposition par les repreneurs.

### Le personnel

Les besoins en personnel s'élèvent à :

- 1 chef d'équipe
- 14 gardiens de déchetterie
- 3 chauffeurs (2 ETP + 1 remplaçant)

## La surveillance en-dehors des heures d'ouverture

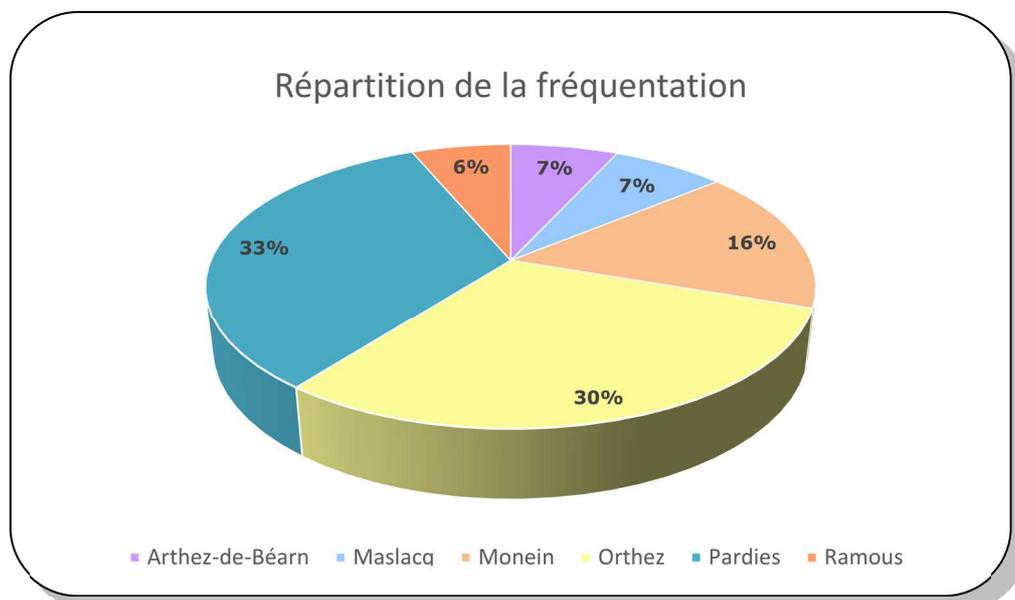
Dans le cadre de la protection des biens et des personnes, et suite à de nombreuses intrusions en dehors des horaires d'ouverture des déchetteries, la communauté de communes a équipé les déchetteries d'un système de vidéoprotection : Orthez (2011), Ramous (2012), Monein (2014), Pardies (2019), Arthez de Béarn (2019) et Maslacq (2019).

## Fréquentation

En 2020, les déchetteries de la communauté de communes de Lacq-Orthez ont accueilli **109 659 usagers** répartis selon le tableau ci-dessous soit -11% par rapport à 2019, et ont permis le traitement de 13 144,27 tonnes soit 21,23 kg par apport en plus qu'en 2019.

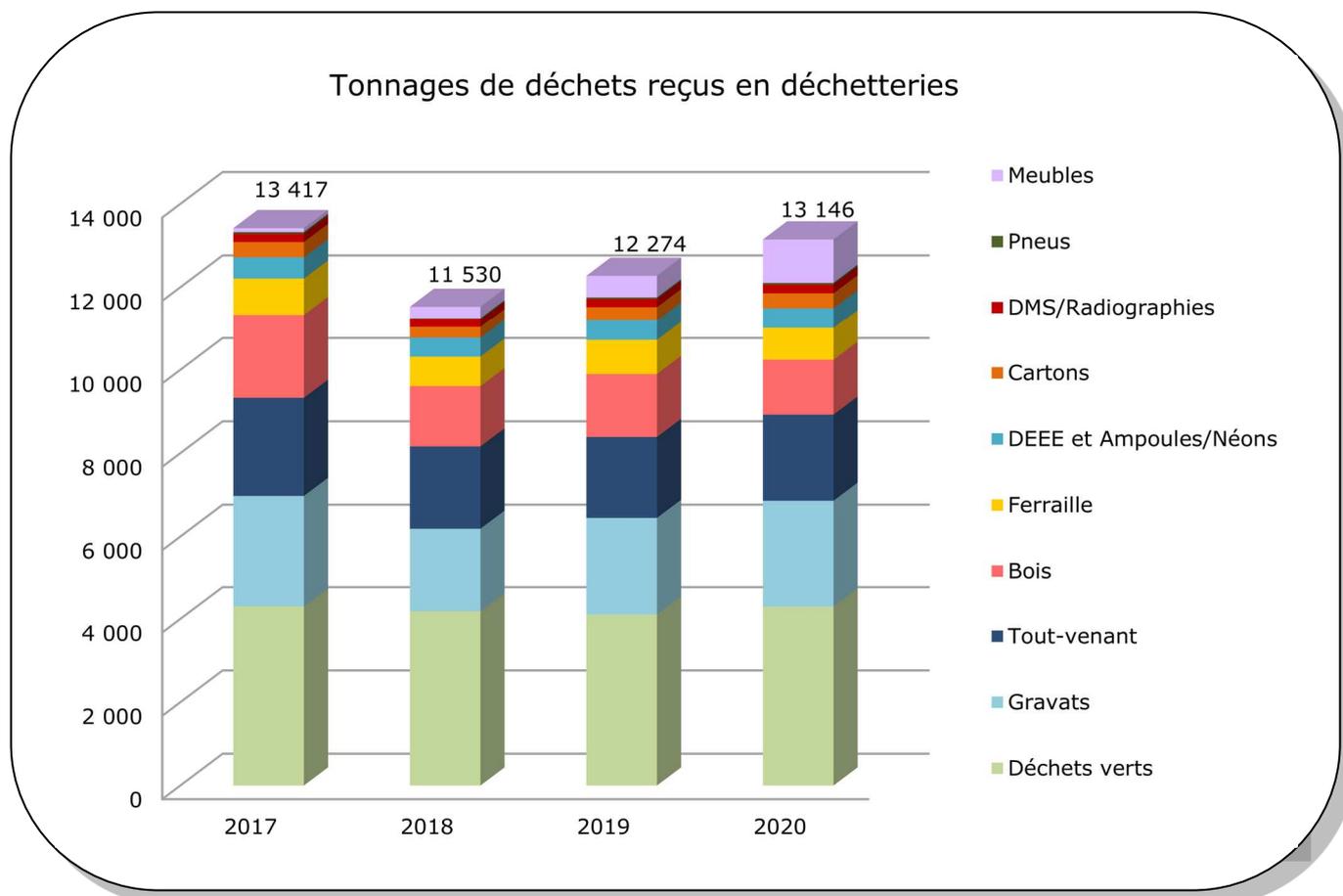
Déchetteries	Fréquentations	Temps annuel d'ouverture en heures	Nombre d'usagers/heure	Tonnages 2020	Quantités par apport en kg
Arthez-de-Béarn	7 438	1 002	7	938,93	126,23
Lucq-de-Béarn	268	117	2	25,26	94,25
Maslacq	7 811	1 004	8	924,56	118,37
Monein	17 920	1 860	10	1 878,68	104,84
Orthez	32 939	1 940	17	3 889,99	118,10
Pardies	36 399	1 973	18	4 565,98	125,44
Ramous	6 884	1 002	7	941,80	122,28
<b>TOTAL</b>	<b>109 659</b>	<b>8 898</b>	<b>-</b>	<b>13 146,27</b>	<b>-</b>
<b>MOYENNE</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>12</b>	<b>-</b>	<b>119,88</b>

Répartition de la fréquentation en déchetteries



## 7.2. Bilan quantitatif

La quantité totale de déchets collectés en déchetteries est de **13 146,27 tonnes** soit **246,24 kg/hab/an**.



La moyenne régionale est de 332 Kg/hab en 2019

La moyenne départementale est de 266 Kg/hab en 2019 (Données AREC)

**Détail quantitatif par matériau et par déchetterie**

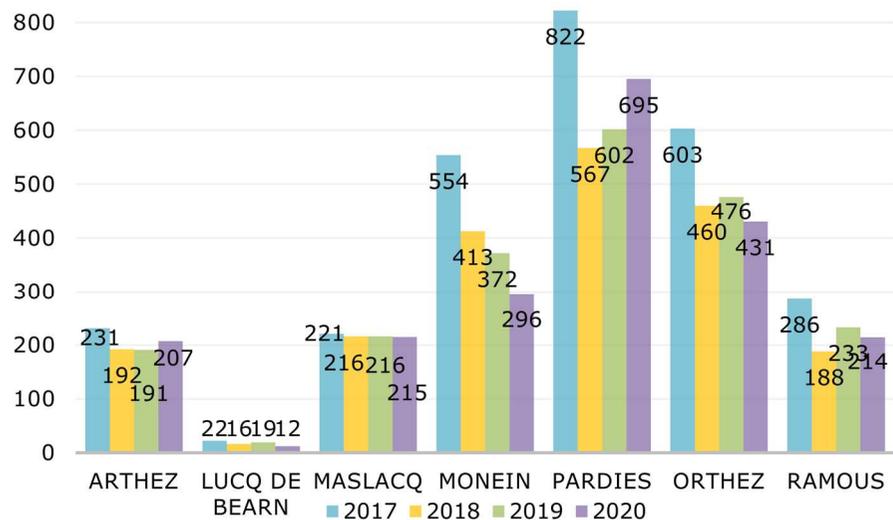
<b>Tonnages 2020</b>	<b>ARTHEZ-DE-BEARN</b>	<b>LUCQ-DE-BEARN</b>	<b>MASLACQ</b>	<b>MONEIN</b>	<b>ORTHEZ</b>	<b>PARDIES</b>	<b>RAMOUS</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Meubles</b>	97,14	-	80,90	166,18	340,42	355,32	-	<b>1 039,96</b>
<b>Pneus*</b>	-	-	-	14,84	13,94	14,06	-	<b>42,84</b>
<b>DDS</b>	22,81	-	20,43	35,38	59,06	60,75	10,71	<b>209,15</b>
<b>Radiographies</b>	0,02	-	0,16	0,08	0,11	0,28	0,03	<b>0,67</b>
<b>Cartons</b>	33,04	-	22,22	49,58	127,84	82,74	46,22	<b>361,64</b>
<b>D3E</b>	46,86	-	45,23	78,06	146,21	131,77	33,53	<b>481,66</b>
<b>Ferraille</b>	72,02	-	66,78	130,26	248,06	201,83	50,02	<b>768,97</b>
<b>Bois</b>	97,54	-	116,36	178,79	372,74	429,02	123,20	<b>1 317,65</b>
<b>Tout-Venant</b>	232,74	15,54	200,26	279,60	565,28	611,12	161,42	<b>2 065,96</b>
<b>Gravats</b>	167,58	-	203,64	531,82	609,80	908,88	138,60	<b>2 560,32</b>
<b>Déchets verts</b>	169,18	9,72	249,64	414,10	1 406,54**	1 770,22	278,06	<b>4 297,46</b>
<b>TOTAL</b>	<b>938,93</b>	<b>25,26</b>	<b>924,56</b>	<b>1 878,68</b>	<b>3 889,99</b>	<b>4 565,98</b>	<b>841,80</b>	<b>13 146,27</b>

\*Matériaux collectés dans toutes les déchetteries

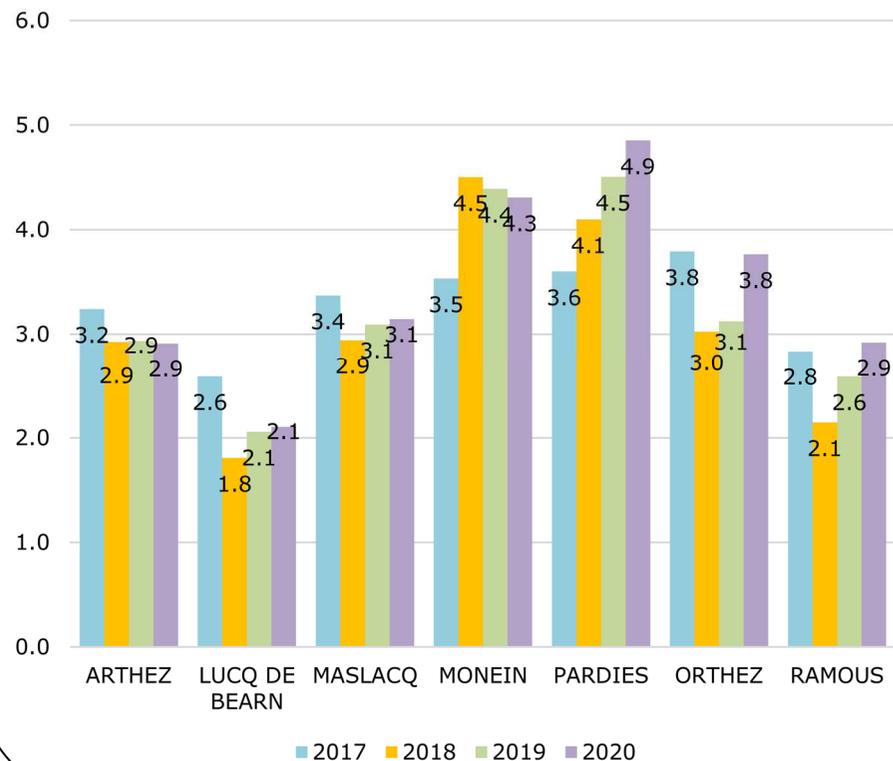
\*\*Tonnages prenant en compte une estimation des tonnages non pesés apportés par les administrés sur la plateforme de broyage du pôle d'Orthez

Le service assure les transferts de déchets vers les sites de traitement. Le poids moyen par benne en 2019 est de **3,4** tonnes pour **2 070** rotations (tous matériaux et déchetteries confondus).

Evolution du nombre de rotations assurées en régie



Evolution du remplissage des bennes en tonnes



## 7.3. Le traitement

### Filières de valorisation

Matériaux	Prestataires ou Eco-organismes	Mode de traitement	Pays de traitement final
<b>Batteries</b>	RECYDIS	Valorisation matière	France (33)
<b>Bois</b>	EGGER	Industries panneautières	France (40)
<b>Cartons</b>	PAPREC	Valorisation matière	Navarre Espagne
<b>DDS* (DMS)</b>	ECODDS – SIAP - RECYDIS	Incinération	France (33)
<b>DEEE** et Lampes/Néons</b>	ECOLOGIC – RECYLUM	Valorisation énergétique et matière	Démantèlement-tri : Espagne-France Traitement : Europe-Turquie-Asie
<b>Déchets verts</b>	CCLO – MONT COMPOST	Valorisation matière	France (territoire CCLO)
<b>Ferraille</b>	DECONS	Valorisation matière	Pays basque Espagne
<b>Gravats</b>	CCLO - LAFITTE	Enfouissement – Valorisation matière	France (territoire CCLO)
<b>Huiles alimentaires (DMS)</b>	SIAP	Valorisation énergétique ou matière	France (78)
<b>Huiles minérales (DMS)</b>	DARGELOS	Valorisation énergétique ou matière	France (76)
<b>Meubles</b>	ECO-MOBILIER	Valorisation matière et énergie	France (33, 37, 64)
<b>Piles (DMS*)</b>	COREPILE	Valorisation énergétique ou matière	France (33)
<b>Pneus</b>	VALPAQ	Valorisation énergétique	Broyage France (40) Cimenteries France Espagne
<b>Radiographies</b>	RECYC'LM	Valorisation matière	France (13)
<b>Tout venant</b>	CCLO	Enfouissement ISDND	France (territoire CCLO)

\*DMS : Déchets Ménagers Spéciaux / DDS : Déchets Diffus Spécifiques (pots de peinture, solvants, produits phytosanitaires, etc.)

\*\* Déchets d'Équipement Électrique et Électronique

## 7.4. Bilan financier

### Dépenses par déchetterie

	ARTHEZ-DE-BEARN	LUCQ-DE-BEARN	MASLACQ	MONEIN	ORTHEZ	PARDIES	RAMOUS	TOTAL
<b>DMS</b>	7 029,54	-	6 928,79	13 222,51	25 852,24	23 455,45	4 604,24	<b>81 092,77</b>
<b>Cartons</b>	3 860,30	-	2 267,92	2 579,76	1 967,06	7 739,28	2 509,19	<b>20 923,51</b>
<b>Bois</b>	107,29	-	128,00	196,67	410,01	471,92	135,52	<b>1 449,41</b>
<b>Tout-Venant</b>	28 472,76	2 640,06	23 269,52	45 487,83	53 995,99	93 623,72	20 530,48	<b>268 020,36</b>
<b>Gravats</b>	3 608,01	-	3 965,41	6 431,68	6 949,94	13 857,34	2 356,91	<b>37 169,29</b>
<b>Déchets verts</b>	10 818,22	1 012,07	12 189,30	18 914,22	19 304,10	72 621,56	12 934,85	<b>147 794,32</b>
<b>Personnel</b>	59 787,37	6 761,97	64 154,19	126 359,97	128 302,67	152 869,90	60 175,05	<b>598 411,12</b>
<b>Frais de structure</b>	9 339,02	-	3 418,12	7 980,16	7 726,86	11 106,87	4 130,54	<b>43 701,59</b>
<b>TOTAL</b>	<b>123 022,50</b>	<b>10 414,10</b>	<b>116 321,25</b>	<b>221 616,80</b>	<b>245 696,87</b>	<b>376 124,05</b>	<b>107 376,79</b>	<b>1 200 572,36</b>

### Recettes par déchetterie

	ARTHEZ-DE-BEARN	LUCQ-DE-BEARN	MASLACQ	MONEIN	ORTHEZ	PARDIES	RAMOUS	TOTAL
<b>DMS</b>	1 582,67	-	1 026,30	1 917,32	2 890,27	1 947,42	1 167,53	<b>10 531,52</b>
<b>Meubles</b>	4 253,25	-	3 787,06	5 756,77	9 875,76	9 551,27	4 343,86	<b>37 567,97</b>
<b>Cartons</b>	399,12	-	267,13	554,25	1 544,31	989,80	558,34	<b>4 312,95</b>
<b>DEEE</b>	3 201,56	-	3 162,81	6 241,93	10 877,72	10 015,11	2 816,68	<b>36 315,79</b>
<b>Ferraille</b>	4 401,14	-	4 080,93	7 960,19	15 158,95	12 333,83	3 056,72	<b>46 991,76</b>
<b>Participation frais Béarn des Gaves</b>	-	-	-	-	-	-	8 700,00	<b>8 700,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>13 837,74</b>	<b>0,00</b>	<b>12 324,23</b>	<b>22 430,46</b>	<b>40 347,00</b>	<b>34 837,43</b>	<b>20 643,12</b>	<b>144 419,99</b>

## La filière meubles

Depuis 2017, la communauté de communes a contractualisé avec l'EcoOrganisme Eco Mobilier. Ainsi les déchetteries ont été équipées en bennes meubles afin d'y collecter les déchets d'ameublement quelque soit la matière.

En 2020, seule les déchetteries de Ramous et Lucq de Béarn ne sont pas équipables en benne meubles par le manque de quai.

Ainsi, en 2020, **1 039,96** tonnes ont été détournées des bennes de bois, ferrailles et tout venant. La collectivité a perçu **37 567,97€** en 2020 pour le tri et le traitement de ces déchets. Considérant la présence de 66% de Bois, 2% de ferrailles et 32% de tout venant, les coûts évités sont estimés à **42 657€**.

## Synthèse

Le tonnage : 246 Kg/hab (+7% par rapport à 2019)

Le coût : 80 € TTC / tonne (82 € en 2019)

20 € TTC / hab (19 € en 2019)

## 8. LE REEMPLOI

### 8.1. Description du réemploi

La feuille de route gouvernementale pour l'économie circulaire préconise 50 mesures pour la mise en place d'actions visant à favoriser la transition écologique et solidaire. La mesure n°8 vise à « renforcer l'offre des acteurs du réemploi, de la réparation et de l'économie de la fonctionnalité ».

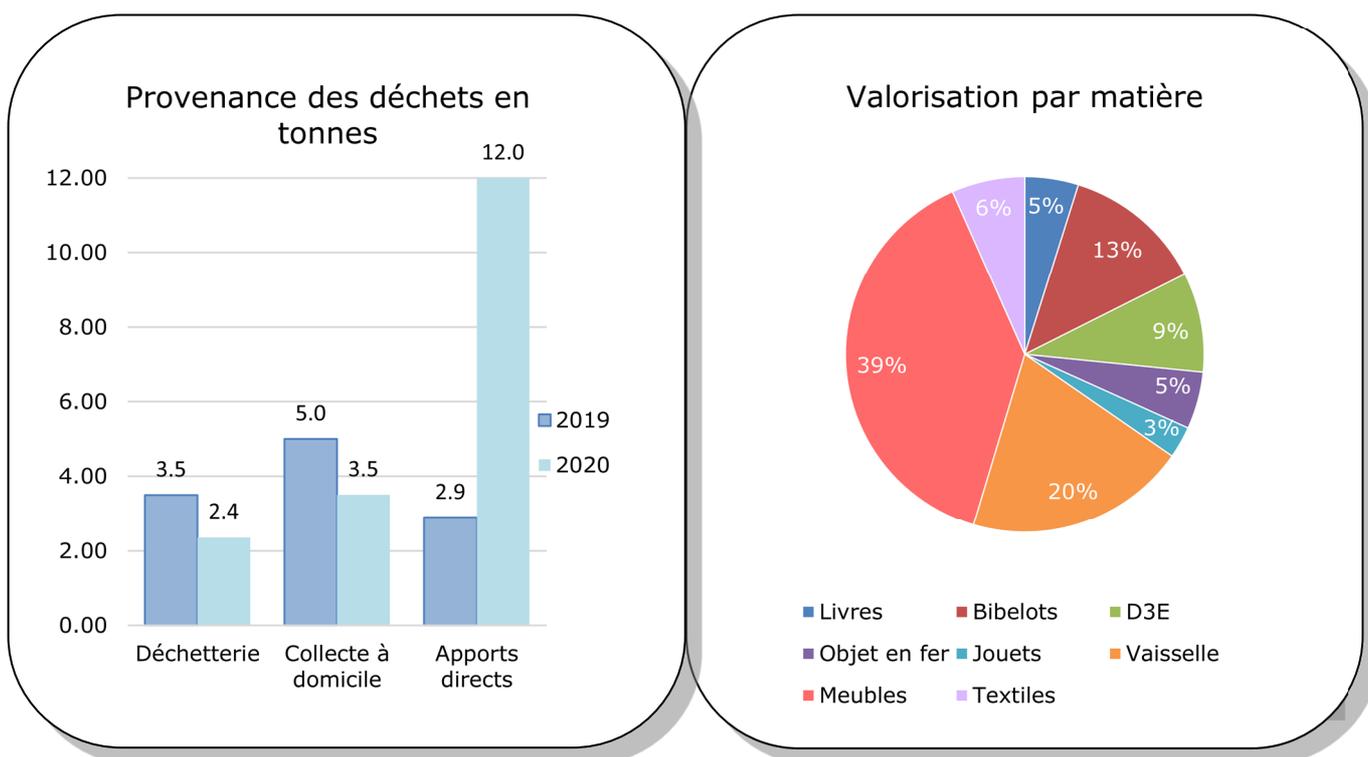
C'est ainsi que la communauté de communes soutient l'action de la recyclerie associative Créa'locale de Sallespisse depuis 2019.

Cette recyclerie récupère des objets déposés à la déchetterie d'Orthez en vue du réemploi. Une zone de réemploi a été mise en place à la déchetterie afin de séparer ce flux des autres déchets.

### 8.2. Bilan quantitatif

La recyclerie récupère des déchets provenant des particuliers de la communauté de communes. Sur l'année 2020, 17,86 tonnes ont été collectées dont **2,4** tonnes par le biais de la déchetterie.

La recyclerie réemploie **96%** des tonnes récupérées. Les déchets non réutilisables sont ramenés à la déchetterie et triés en fonction des matières.



## Synthèse

Le tonnage : 0,33 Kg/hab

Les coûts évités : 389 € TTC

Les recettes non perçues : 428 €

## 9. LES TEXTILES USAGERS

### 9.1. Description de la collecte

La communauté de communes de Lacq-Orthez a mis en place la collecte et le traitement des textiles d'habillement, linge de maison et chaussures usagés (TLC).

Les caractérisations d'ordures ménagères réalisées dans le cadre du programme de prévention des déchets ont estimé à 3,42% de textiles présents dans les ordures ménagères. Les caractérisations d'emballages ménagers réalisées au centre de tri estiment à 14% de refus liés aux textiles. C'est ainsi que 433 tonnes de textiles ne sont pas valorisées.

Ainsi, en 2019, une campagne de densification du parc de bornes a été menée en vue d'améliorer les tonnages collectés. Ce sont 74 points de collecte qui sont répartis sur le territoire (public et privé) (+32 bornes).

Durant le confinement lié à la crise sanitaire de la COVID-19, les bornes textiles ont été fermées du fait de la fermeture du centre de tri et des exutoires.

#### Mode de gestion

La communauté de communes a reconduit en 2020 le contrat avec l'éco-organisme ECO TLC qui gère cette filière jusqu'au 31/12/2022 (date de fin d'agrément).

L'entreprise LE RELAIS 64 collecte les textiles de 73 bornes. Celle-ci contribue à l'insertion de personnes en difficultés par la création d'emplois durables dans les domaines de la collecte, du tri et de la valorisation des textiles.

La surface commerciale E. Leclerc d'Artix dispose d'une borne de collecte en domaine privé en convention avec la société Philtex.

### 9.2. Bilan quantitatif

La quantité totale de textiles usagés collectés est de **232,42 tonnes** soit **4,35 kg/hab/an**.

Années	Tonnages collectés
2017	213,97
2018	231,13
2019	252,02
2020	232,42

*La moyenne nationale est de 2,9 Kg/hab en 2020.*

*La moyenne départementale est de 4,2 Kg/hab en 2020.*

## 9.3. Le traitement

Les textiles déposés dans ces points de collecte Le Relais sont triés dans le centre de tri des textiles de Marciac (32).

Selon leur état, ils sont ensuite :

- revendus à bas prix dans les friperies solidaires Ding Fring ou à l'étranger (61%),
- recyclés afin de fabriquer des laines d'isolation utilisées dans le bâtiment (26%),
- recyclés en chiffons d'essuyage pour l'industrie (10%),
- éliminés (3%) dont la majorité est valorisée énergétiquement.

Les textiles déposés dans le point de collecte Philtex sont triés dans le centre de Garon (30).

Ils sont ensuite :

- revendus à prix bas aux personnes en difficultés sociales dans les boutiques « Le hangar » ou en Afrique ou Moyen Orient,
- recyclés en tant que matières pour des chiffons d'essuyage,
- éliminés (2%) car non valorisables dans des centres spécialisés.

## 9.4. Bilan financier

La collecte et le traitement des textiles usagés sont directement pris en charge par l'éco organisme ; aucun frais n'est donc à la charge de la collectivité.

<b>Prestations</b>	<b>Eco-organisme</b>	<b>Recettes en € TTC (estimatif)</b>
Soutiens	ECO TLC	5 338,80
<b>TOTAL</b>		<b>5 338,80</b>

### Synthèse

Le tonnage : 4,35 Kg/hab (-7,8% par rapport à 2019)

Le coût évité : 63 076 € TTC / soit 1,18 €/hab

# 10. LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

## 10.1. Description du service

Les habitants de la communauté de communes peuvent bénéficier, gratuitement et sur demande, d'un composteur individuel et d'un bio-seau. Ce service a débuté entre 2004 et 2015 selon les secteurs. Depuis 2018, la communauté de communes accompagne le développement du compostage en pied d'immeubles.

## 10.2. Bilan quantitatif

En 2020, 329 composteurs ont été distribués aux foyers du territoire. Fin 2020, la communauté de communes compte 6 606 ménages équipés de composteurs individuels ce qui représente 35% des foyers pavillonnaires.

4 résidences sont équipées de site de compostage en pied d'immeubles.

12 composteurs ont été mis à disposition d'établissements (crèches, EPAD...) pour la réduction des ordures ménagères assimilées mais aussi pour la sensibilisation et l'éducation à l'environnement.

En considérant que la production de déchets compostables est évaluée à 31% des déchets résiduels (donnée ADEME), on estime que 1013 tonnes d'ordures ménagères sont détournées, soit 8,93% du tonnage produit.

## 10.3. Bilan financier

En 2020, la communauté de communes n'a pas acheté de composteur.

On peut noter que ce détournement de 1 013 tonnes de déchets a permis de réduire les dépenses de collecte et de traitement des ordures ménagères d'environ 274 861 €.

# 11. L'USINE D'INCINERATION

## 11.1. Présentation de l'installation

L'usine d'incinération des ordures ménagères a été mise en service en septembre 1990. Elle est équipée d'un système de traitement des fumées par voie sèche, mais également d'un système de récupération d'énergie sous forme de vapeur, qui est ensuite vendue à la plateforme SOBEGI. En 2020, 19 723 tonnes de vapeur ont ainsi été vendues à la SOBEGI.

## 11.2. Mode de gestion

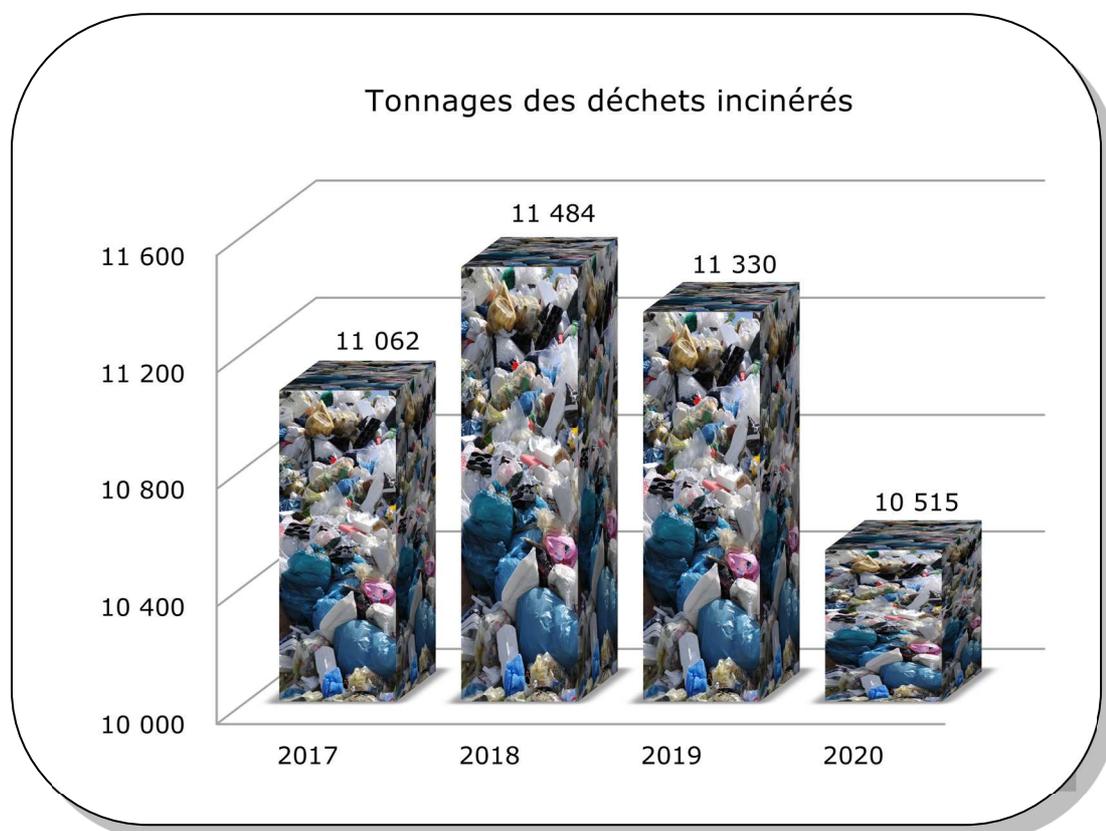
Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2016, l'exploitation de l'usine d'incinération a été confiée à la société SEMARIV pour une durée de 6 ans.

L'UIOM génère 3 sous-produits :

- l'acier incinéré est valorisé par la société ARCELOR depuis 2020 dans le cadre du contrat Citeo : 154,62 tonnes. Le chargement est à la charge de la communauté de communes.
- les Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères (REFIOM) acheminés et stockés en Mayenne dans un CET de classe 1 : 354,86 tonnes.
- les mâchefers utilisés en sous-couche routière : 2 461,36 tonnes.

En 2020, la CCLO a mandaté le bureau d'études SAGE ENGINEERING pour la réalisation d'un audit afin d'avoir une visibilité sur l'état de l'installation.

## 11.3. Bilan quantitatif



Types de déchets	Tonnages
<b>Ordures ménagères</b>	
Secteur Est	4 344,10
Secteur Centre	1 634,66
Secteur Ouest	3 710,80
<b>Total</b>	<b>9 689,56</b>
<b>Déchets industriels banals</b>	
Services techniques	82,88
Clients occasionnels	190,92
<b>Total</b>	<b>273,80</b>
<b>Refus de tri des emballages</b>	<b>551,72</b>
<b>TOTAL</b>	<b>10 515,08</b>

## 11.4. Bilan financier

Prestations	Prestataires	Dépenses en € TTC	Recettes en € TTC
Exploitation UIOM	SEMAVAL	1 394 375,58	-
Traitement mâchefers	LAFFITTE	51 252,90	-
Intéressement vapeur	SEMARIV	76 613,12	-
Traitement et stockage des REFIOM	SECHE	70 333,45	-
Transport des REFIOM	AUTAA	14 973,58	-
Location matériel divers (acier mâchefers)	LOCA 64	93,60	-
Audit UIOM	SAGE ENGINEERING	18 840,00	-
TGAP 2020	DOUANES	68 501,00	-
Taxe foncière	IMPOTS	48 101,00	-
Vente vapeur (18 € HT/tonne vapeur)	SOBEGI	-	390 515,40
Vente ferrailles	PAPREC	-	4 126,56
Soutiens Citeo incinération des OM	CITEO	-	34 764,55
Personnel	CCLO	35 843,99	-
<b>TOTAL</b>		<b>1 778 928,22</b>	<b>429 406,51</b>

## Synthèse

Le tonnage : 196,95 Kg / hab -7,3% par rapport à 2019  
Le coût : 124 € TTC / tonne (110 € en 2019)  
25 € TTC / hab (23 € en 2019)

# LE POLE DE GESTION DES DECHETS D'ORTHEZ ET LE SITE D'ARTIX

## 11.5. Présentation des installations

### Le pôle de gestion des déchets d'Orthez

Autorisé par arrêté préfectoral n°6362/2013/016 du 14 juin 2013, ce pôle se compose :

- **d'une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)**

Cette installation traite les DIB, les tout-venants de déchetteries et les ordures ménagères occasionnellement détournées de l'UIOM.

Les dépôts de DIB sont facturés 60 €/tonne + TGAP 42 €/tonne.

Les ordures ménagères sont facturées 110€/tonne + TGAP 42€/tonne.

- **d'une Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)**

Cette installation traite les gravats et les déchets de démolition. Les dépôts sont facturés 15 €/tonne aux professionnels.

- **d'une plateforme de broyage de déchets verts**

Les dépôts sont facturés 40 €/tonne aux professionnels. Le broyat est évacué vers la filière agricole pour valorisation. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le transport du broyat est pris en charge par les agriculteurs.

- **d'un quai de transfert**

Les ordures ménagères, les emballages ménagers et les cartons y sont stockés, conditionnés et évacués vers les filières de traitement.

En 2020, la situation sanitaire a entraîné une fermeture du pôle sur la période du 18 mars au 15 avril. Celui-ci a réouvert deux jours par semaine sur la période du 21 avril au 10 mai, puis entièrement à partir du 11 mai.

### Le site d'Artix

Depuis le 9 septembre 2017, ce site Installation de Stockage des Déchets Inertes (ISDI) est fermé. Une étude de réhabilitation post exploitation est à engager.

## 11.6. Gestion du pôle

Ces sites sont gérés en régie, à l'exception, sur le pôle de gestion des déchets d'Orthez :

- **du traitement des lixiviats**

Cette prestation est confiée à l'entreprise OVIVE. Le process de traitement mis en place par OVIVE est un biomembrat® BM 20 avec un traitement biologique, une unité d'ultrafiltration et une unité de traitement de finition sur charbon actif. 11 690 m<sup>3</sup> de lixiviats ont été traités en 2020. De plus, la CCLO a fait l'acquisition de cette installation en 2020 afin de s'affranchir des coûts de location.

- **de la maintenance du pont bascule et du portique de mesure de la radioactivité**

Un contrôle annuel des bornes de mesure de la radioactivité et du pont bascule a été respectivement réalisé par les entreprises CANBERRA et PISO.

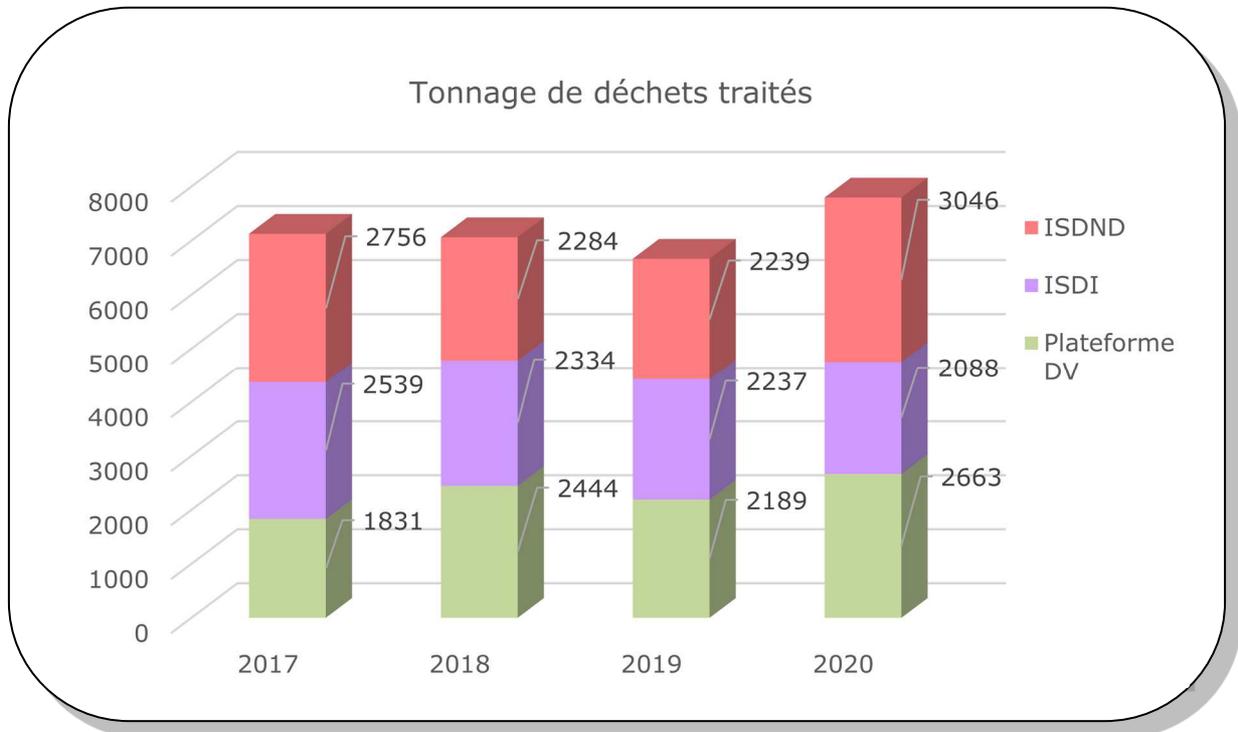
- **du broyage des déchets verts sur la plateforme d'Orthez**

Quatre campagnes de broyage ont été réalisées en 2020 par l'entreprise LOREKI. 2 691,52 tonnes de broyat ont ainsi été évacuées et valorisées par la filière agricole.

- **de l'analyse des eaux**

Une auto-surveillance des eaux est rendue obligatoire par l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter. Les analyses nécessaires à cette dernière ont été réalisées par les Laboratoires des Pyrénées et des Landes et sont conformes à l'arrêté d'exploitation.

## 11.7. Bilan quantitatif



Types de déchets	Tonnages
<b>ISDND Orthez</b>	
Tout-venant particuliers	2072,56
DIB entreprises	627,54
DIB collectivités	25,28
OM	320,90
<b>Total</b>	<b>3046,28</b>
<b>ISDI Orthez</b>	
Gravats particuliers	1006,86
Gravats entreprises	68,14
Déblais de terrassements collectivités	1 012,60
<b>Total</b>	<b>2087.60</b>
<b>Plateforme DV Orthez</b>	
Déchets verts particuliers	1799,28
Déchets verts entreprises	247,78
Déchets verts collectivités	616,36
<b>Total</b>	<b>2 663,42</b>
<b>TOTAL</b>	<b>7 797,30</b>

## 11.8. Bilan financier du pôle de gestion des déchets d'Orthez

Prestations	Prestataires	Dépenses en € TTC	Recettes en € TTC
Traitement des lixiviats	OVIVE / MOBIPUR	130 874,70	-
Analyse des rejets	LABORATOIRES PYRENEES LANDES	14 950,80	-
TGAP 2020	DOUANES	94 871,00	
Caution	ORGANISME BANCAIRE	1 905,61	
Traitement DIB	ENTREPRISES	-	41 159,76
Traitement TGAP	ENTREPRISES		19 577,42
Traitement gravats-déblais	ENTREPRISES	-	774,90
Traitement bois	ENTREPRISES		2617,20
Traitement des OM (pannes UIOM)	SEMAVAL		46 511,38
Traitement des déchets verts			
<i>Dépôts</i>	ENTREPRISES	-	6 996,80
<i>Broyage</i>	LOREKI	21 375,15	
Exploitation du site (personnel, consommations, réparations, locations...)	REGIE	154 203,98	-
<b>TOTAL</b>		<b>418 181,24</b>	<b>117 637,46</b>

Coût de l'ISDND : 82,94 €/tonne

Coût de l'ISDI : 7,84 €/tonne

Coût de la plate-forme de broyage : 11,83 €/tonne

### Synthèse

Le tonnage : 126 Kg / hab (+0,6% par rapport à 2019)

Le coût : 39 € TTC / tonne (48 € en 2019)

6 € TTC / hab (6 € en 2019)

# 12. LES DECHETS NON MENAGERS

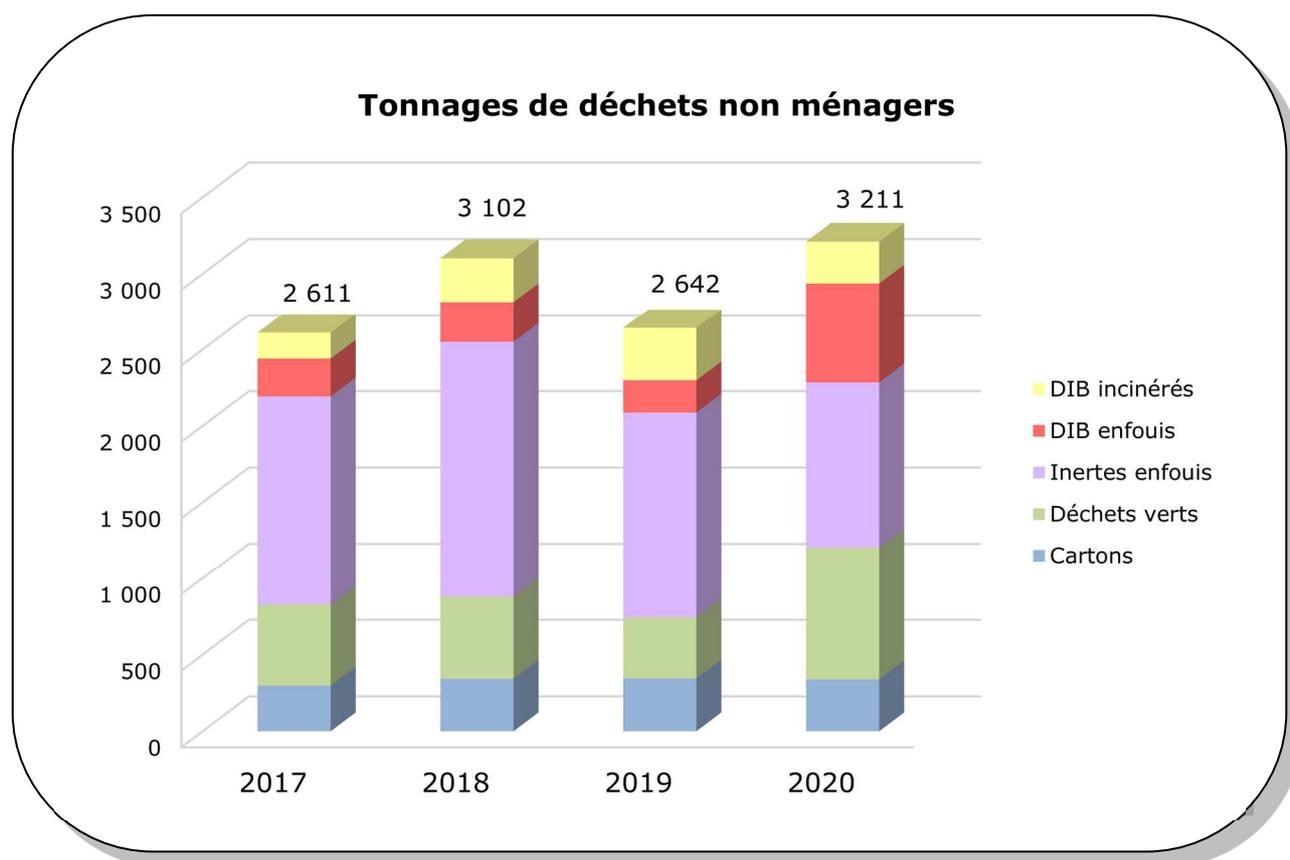
## 12.1. Désignation

Les déchets dits non ménagers sont les déchets issus de l'activité de certaines entreprises, artisans, commerçants et collectivités du territoire.

Les professionnels peuvent ainsi bénéficier :

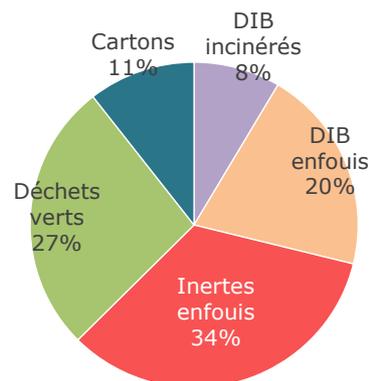
- d'une collecte des ordures ménagères (dans la limite de deux conteneurs par semaine) et emballages dans la mesure où les déchets présentés sont assimilés aux déchets d'un ménage. Les tonnages et les coûts sont intégrés dans la collecte et le traitement des ordures ménagères (cf, §3) et des emballages (cf, §4),
- d'une collecte des cartons toutes les semaines en bacs ou en vrac. Le centre-ville d'Orthez a été équipé d'un point de collecte enterré en 2018,
- du traitement de leurs déchets non ménagers à l'ISDND et à l'ISDI d'Orthez ; et, pour des demandes occasionnelles spécifiques, à l'UIOM de Mourenx,
- du traitement de leurs déchets issus de l'entretien des espaces verts/jardinage, par MONT COMPOST ou sur la plateforme de broyage des déchets verts d'Orthez.

## 12.2. Bilan quantitatif



		Tonnages	
		Collectivités	Entreprises
<b>DIB</b>	<b>UIOM</b>	82,88	190,92
	<b>ISDND</b>	25,28	627,54
<b>Gravats</b>	<b>ISDI</b>	1 012,60	68,14
<b>Déchets verts</b>		616,36	247,78
<b>Cartons</b>		339,04	
<b>TOTAL</b>		<b>3 210,54</b>	

Répartition des déchets professionnels



## 12.3. Bilan financier

Prestations	Prestataires	Dépenses en € TTC	Recettes en € TTC
Traitement des DIB			
<i>Incinération</i>	SEMAVAL	33 948,83	-
<i>Enfouissement</i>	CCLO	54 147,96	41 159,76
Traitement des inertes	CCLO	8 870,07	401,16
Traitement des déchets verts			
<i>Dépôts</i>	ENTREPRISES	-	2 266,13
<i>Broyage</i>	CCLO + LOREKI	12 472,30	-
Collecte et revente des cartons			
<i>Collecte</i>	COVED / ATOUT VERT / REGIE	121 004,77	-
<i>Revente</i>	PAPREC		3 723,25
<b>TOTAL</b>		<b>230 443,93</b>	<b>47 550,30</b>

## Synthèse

Le tonnage : 60,14 Kg / hab (+21% par rapport à 2019)

Le coût : 57 € TTC / tonne (68 € en 2019)

3 € TTC / hab (3 € en 2019)

# 13. LA PREVENTION DES DECHETS

## 13.1. L'engagement de la collectivité

Dans le cadre de sa compétence obligatoire de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, la communauté de communes Lacq-Orthez est tenue d'élaborer un **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)**.

Le Conseil communautaire du 9 décembre 2019 a adopté un PLPDMA pour la période 2019-2024 qui présente le contexte dans lequel s'inscrit la démarche, détermine les points forts et points faibles du territoire en matière de réduction des déchets, définit les grands axes d'intervention du PLPDMA, et propose un plan d'actions.

Chaque année un bilan est réalisé pour évaluer les impacts et les actions menées.

En 2020, **13 animations de prévention des déchets** ont été réalisées sur le territoire de la CCLO en faveur de la réduction des déchets. Elles ont répondu aux objectifs de 10 fiches actions du PLPDMA. Environ **806 personnes** ont été directement **sensibilisées**. Ces actions ont été réalisées afin de sensibiliser tous les publics possibles (grand public, professionnels, collectivités, gros producteurs).

La sensibilisation via **d'autres supports de communication**, tels que des campagnes d'affichages, des parutions dans la presse, des publications sur les réseaux sociaux, des actualités sur le site internet de la CCLO ou encore des articles dans les bulletins communaux, permet également de communiquer auprès du grand public.

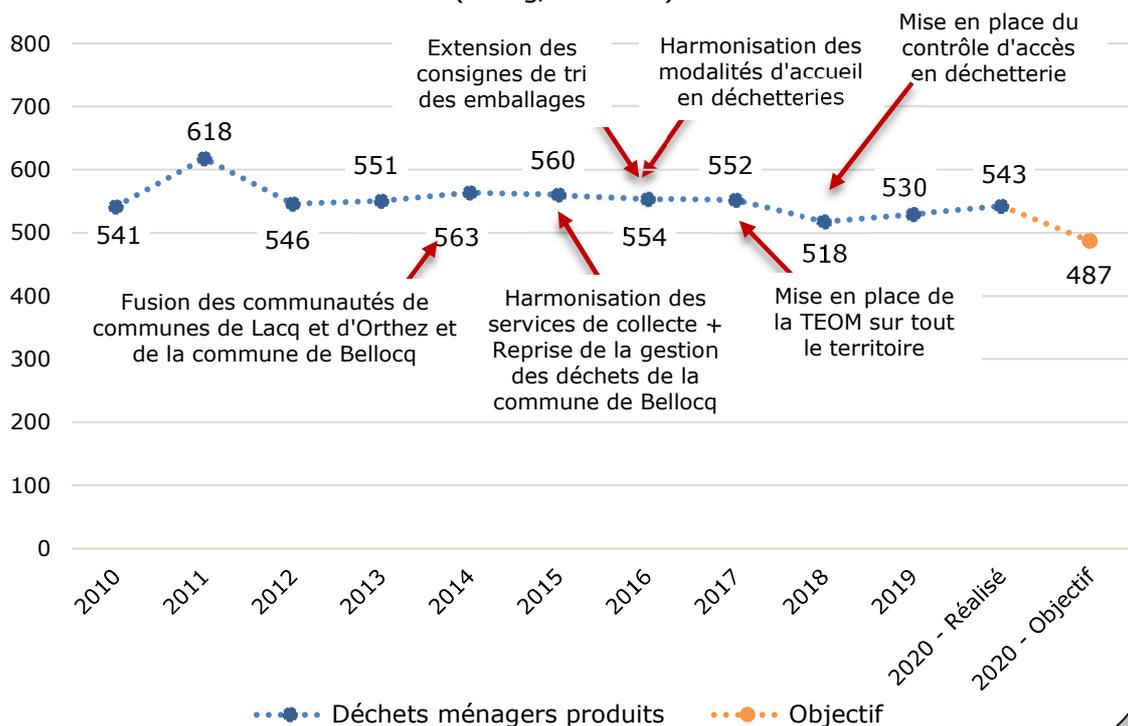


## 13.2. La production de Déchets Ménagers Assimilés

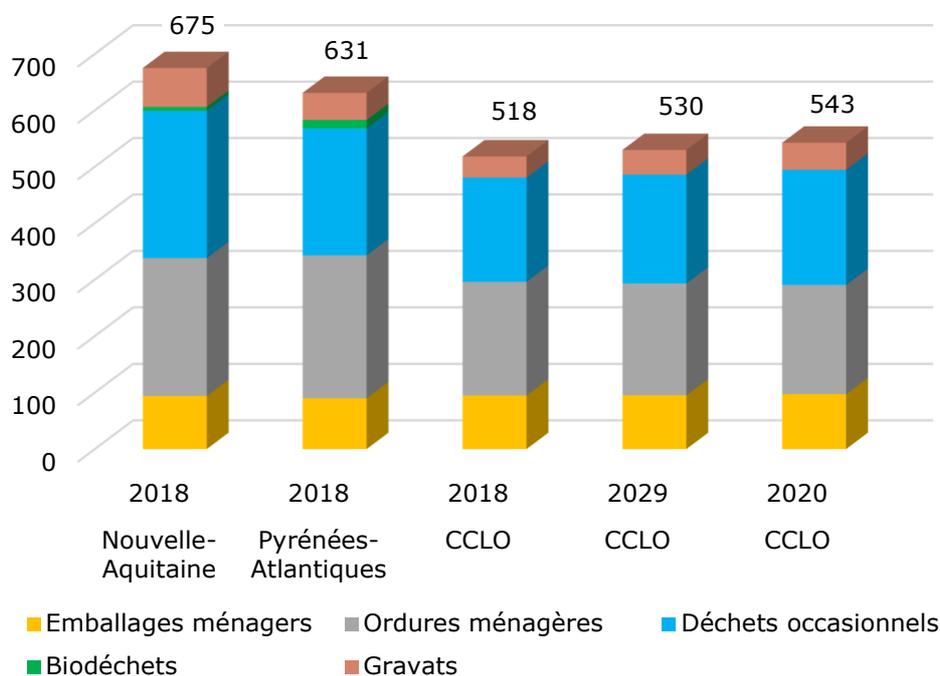
On considère les DMA, déchets ménagers assimilés, comme l'ensemble des déchets produits par les ménages et collectés en déchetteries ou en porte à porte, mais aussi les déchets des activités économiques qui compte-tenu de leurs caractéristiques et quantités peuvent être collectés sans sujétions techniques particulières.

Selon la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte, ces DMA devaient diminuer de 10% entre 2010 et 2020. Cet objectif n'a pas été atteint localement. Cependant cette production de DMA reste en deçà des objectifs régionaux qui s'élèvent à 575 Kg/hab/an en 2020.

### Quantité de déchets ménagers et assimilés (en kg/habitant)



### Production des DMA en kg/hab/an



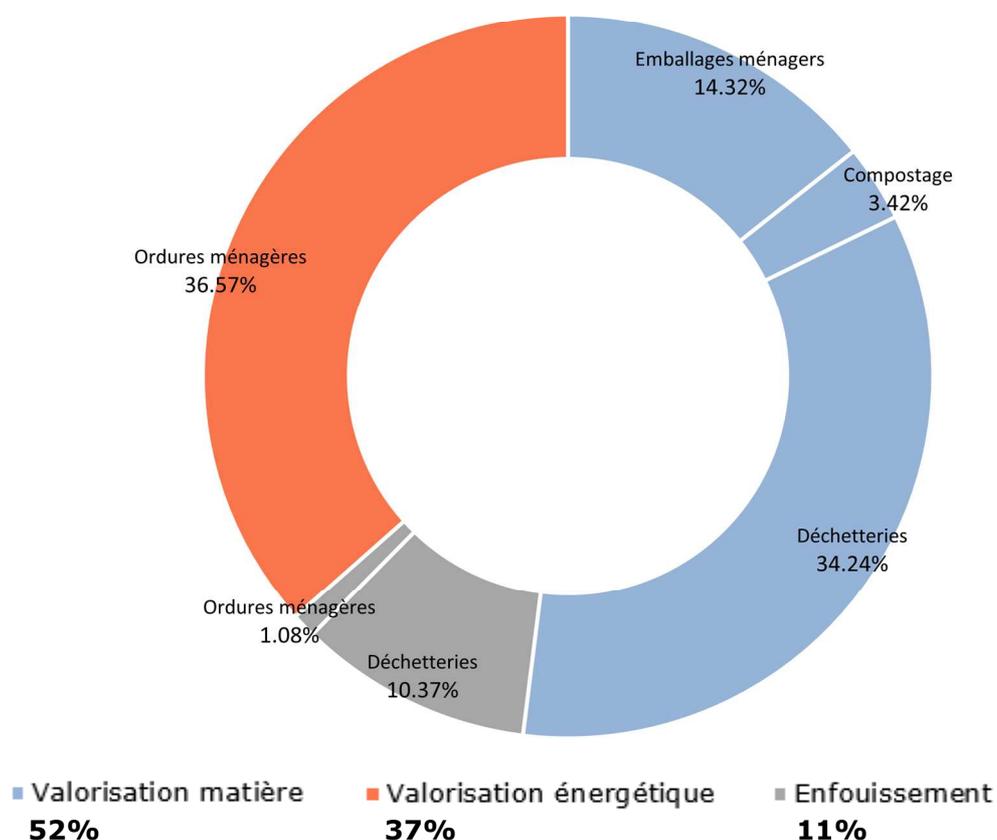
## Synthèse

Le tonnage : 543 Kg / hab (+2,4% par rapport à 2019)  
Objectif : 487 kg/ hab en 2020 soit - 56 Kg/hab

# 14. BILANS

## 14.1. Bilan quantitatif

**2020 Répartition des déchets produits par les habitants**



**89% des déchets produits par les habitants de la CCLO sont valorisés.**

## 14.2. Bilan des contrats et des conventions

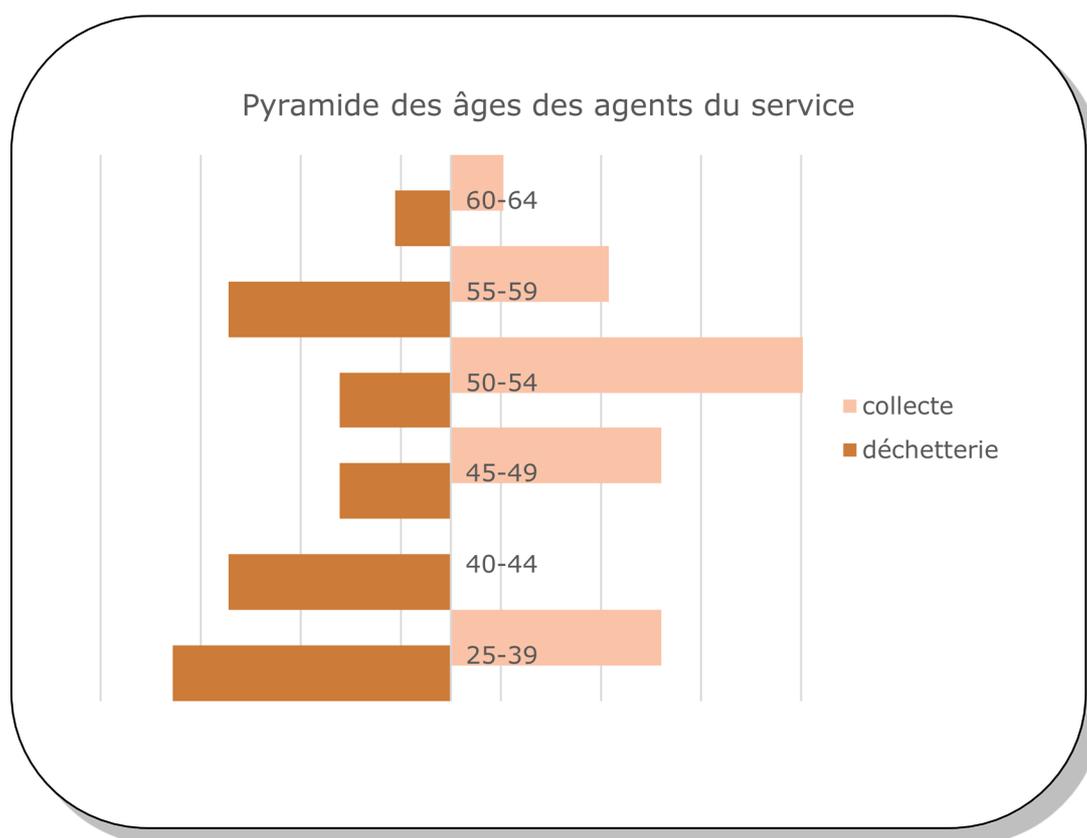
Prestataire	Intitulé	Domaine	Echéance
<b>ADEMI</b>	Système de contrôle d'accès maintenance	Déchetteries	31/12/2022
<b>Adour Vision System</b>	Maintenance déchetterie et télésurveillance des sites	Déchetteries	18/01/2021
<b>Atout Vert</b>	Collecte déchets secteur Centre	Collectes	31/03/2021
<b>Arcelor</b>	Reprise des aciers et aciers de mâchefers	Traitement	31/12/2022
<b>Citeo</b>	REP emballages ménagers et Papiers	Traitement	31/12/2022
<b>Coved</b>	Collecte des déchets secteur Est	Collecte	31/03/2021
<b>Créa locale</b>	Recyclerie	Déchetteries	-
<b>Cyclamen</b>	Reprise des aluminium	Recettes	31/12/2020
<b>Dargelos</b>	Traitement des huiles minérales	Déchetteries	-
<b>Decons</b>	Evacuation et traitement des ferrailles	Déchetteries	11/02/2021
<b>Eco-DDS</b>	REP Déchets Diffus Spécifiques	Recettes	31/12/2024
<b>Eco-Mobilier</b>	REP meubles	Recettes	31/12/2023
<b>Eco-TLC</b>	REP Textiles	Textiles	31/12/2022
<b>EGGER</b>	Prestation de collecte et traitement des déchets lot 5	Déchetteries	31/03/2021
<b>Lions Club</b>	Reprise des Radiographies	Déchetteries	-
<b>Loreki</b>	Prestation de broyage de déchets verts sur la plateforme d'Orthez	Traitement	31/01/2024
<b>Mont Compost</b>	Prestation de collecte et traitement des déchets lot 4	Traitement	31/03/2021
<b>OCAD3E</b>	Traitement des D3E et des lampes	Déchetteries	31/12/2020
<b>OI Manufacturing</b>	Reprise du verre	Recettes	31/12/2022
<b>Paprec</b>	Transport des emballages et refus	Traitement	31/12/2021
	Reprise des PCC - PCNC - Cartons	Traitement	31/12/2020
<b>Quadria</b>	Fourniture de bacs à déchets roulants et composeurs	Fourniture	27/03/2023
<b>Recydis</b>	Traitement des déchets diffus spécifiques	Déchetteries	11/02/2021
<b>Séché</b>	Traitement et stockage des REFIOM	UIOM	01/09/2022
<b>Sémaval</b>	Exploitation de l'UIOM de Mourenx	UIOM	31/08/2022
<b>SLR</b>	Collecte du verre	Collecte	31/03/2021
<b>Valorbéarn</b>	Tri et conditionnement des emballages ménagers	Traitement	31/03/2021
<b>Valorplast</b>	Reprise du plastique	Traitement	31/12/2022

## 14.3. Bilan sur le personnel du service déchets

### Répartition du personnel dans le service déchets

Service	Besoins du service en ETP
Déchetteries	16,95
Collecte	19,80
Traitement	2,25
Encadrement administratif et technique	3,50
Animation	1,00
<b>TOTAL</b>	<b>43,50</b>

### Répartition des agents techniques par tranche d'âge



## Les arrêts maladie

Service	Nombre d'agents	Nombre de jours d'arrêts
Déchetteries	10	545
Collecte	7	221
Traitement	1	7
Encadrement administratif	0	0
Animation	1	18
<b>TOTAL 2020</b>	<b>19</b>	<b>791</b>
TOTAL 2019	21	237

## Les accidents de travail

Service	Nombre d'agents	Nombre de jours d'arrêts
Déchetteries	5	391
Collecte	1	31
Traitement	1	4
Encadrement administratif	-	-
Animation	-	-
<b>TOTAL 2020</b>	<b>7</b>	<b>426</b>
TOTAL 2019	7	377

## Les absences exceptionnelles

Service	Nombre d'agents	Nombre de jours d'arrêts
Déchetteries	3	11
Collecte	4	18
Traitement	2	3
Encadrement administratif	1	3.5
Animation	1	112
<b>TOTAL 2020</b>	<b>11</b>	<b>147.5</b>
TOTAL 2019	15	373

Ces absences représentent 5,3 ETP et ont été compensées par l'embauche de contractuels pour une durée équivalente à 2 ETP.

Exceptionnellement, il faut ajouter les absences liées aux mesures prises durant la crise sanitaire du COVID 19. Ces mesures (confinement, isolement, vulnérabilité, garde d'enfants) représentent 9 807 heures de travail soit 5,4 ETP.

## 14.4. Bilan financier

### Mode de financement

Le 20 juin 2016, le conseil communautaire a validé le principe d'institution et de perception de la TEOM sur l'ensemble du territoire de la CCLO, pour une application en 2017.

En 2020, le taux de la TEOM est maintenu au taux de 2019, c'est-à-dire à 10,05 %.

La communauté de communes a lancé en 2019, une étude pour la mise en place de la tarification incitative sur l'ensemble du territoire. Cette étude menée par un bureau d'études a permis de présenter plusieurs scénarii aux élus. La nouvelle gouvernance de la communauté de communes statuera en 2021 sur la suite à donner à ce projet. Cette étude a été soutenue par l'ADEME, pour un reste à charge de 7 548 €TTC.

### Synthèse des coûts 2020

<b><i>Nature du service</i></b>	<b><i>Coûts aidés TTC</i></b>	<b><i>Coûts aidés TTC par habitant</i></b>
Ordures ménagères	2 803 372,65	52,51
Emballages ménagers	769 283,17	14,41
Collecte encombrants	42 252,22	0,79
Collecte déchets verts	35 856,55	0,67
Collecte des textiles	-5 330,60	- 0,10
Déchetteries	1 056 152,37	19,78
Déchets non ménagers	182 893,63	3,43
<b>COÛT TOTAL</b>	<b>4 884 479,99</b>	<b>91,49</b>

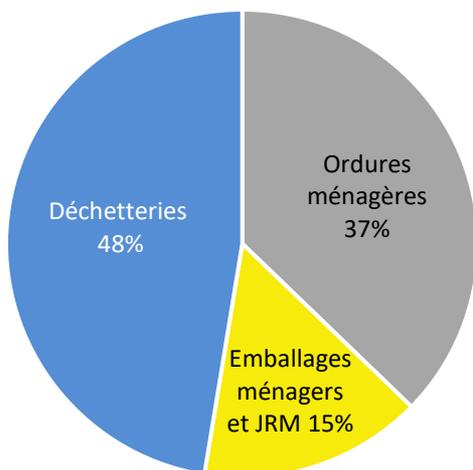
Coûts aidés = dépenses - recettes

## 14.5. Quelques chiffres clés

	QUANTITES en kg par habitant		COÛTS en € TTC par habitant	
	CCLO (2020)	Département 64 (2018) *	CCLO (2020)	Moyenne départementale (2014)
Ordures ménagères	<b>193</b>	253	<b>53</b>	56
Emballages ménagers et JRM	<b>79</b>	90	<b>14</b>	11
Déchetteries	<b>246</b>	225	<b>20</b>	20
<b>Total</b>	<b>518</b>	<b>568</b>	<b>87</b>	<b>87</b>

\*Source AREC et SINOE

Répartition des tonnages de déchets par flux



Répartition des coûts par flux

